Fribourg, Suisse. — 46me année. — N° 41 Le numéro 5 centimes Samedi 19 février 1916

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

| | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|---|
| Suisse. | Fr. 1 50 | 4 — | 7 — | 13 — |
| Etranger | » 2 80 | 7 — | 13 50 | 26 — |

Abonnement par la poste 20 cent. en plus.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

O. 1. X.

# LA LIBERTÉ

## Journal politique, religieux, social

ANNONCES
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

| | | |
|---|---|---|
| Fribourg, canton | 15 cent. | la ligne ou son espace. |
| La Suisse. . . . | 20 » | |
| L'Etranger . . . | 25 » | |
| Réclames. . . . | 50 » | |

M. V. X.

# Nouvelles du jour

## Durazzo investi.
## L'indécision roumaine.

Nous nous souvenons d'avoir lu, il y a quelque temps, une citation d'un journal russe où il était dit que les opérations de l'armée du Caucase « jetteraient le monde dans l'étonnement ».

La promesse a été tenue. La chute d'Erzéroum en est l'accomplissement. C'est sur Mahmoud-Kiamil pacha que retombe la responsabilité de ce désastre. Il disposait, croit-on, de trois corps d'armée, pour défendre le front de la mer Noire au lac Van. Avec les mêmes effectifs, Enver pacha avait, en décembre 1914, failli occuper Kars, la clef du Caucase. Mais les Russes avaient paré le coup et repris le dessus. Leur supériorité numérique s'est apparemment accrue depuis lors, ce qui les a mis en état de réduire les Turcs à une défensive toujours plus précaire, jusqu'à la catastrophe d'Erzéroum. Le vainqueur est le général Joudenitch, un officier à la volonté de fer et qui sait faire partager à ses soldats son indomptable résolution. C'est en pleines montagnes, au milieu d'une neige épaisse, par des froids rigoureux, qu'a été conduite l'opération qui vient de rendre les Russes maîtres du boulevard de l'empire ottoman en Asie mineure orientale. Ainsi que nous l'avons dit, le danger de la fermentation musulmane en Perse diminue d'acuité, *maintenant que les Turcs sont délogés de la position qui commande la route de Constantinople à Téhéran.* Si l'on en croit les journaux russes, l'Allemagne voulait exécuter avec l'aide de la Turquie un gigantesque dessein : il s'agissait de soulever non seulement la Perse, mais l'Afghanistan, le Bélouchistan, le pays de l'émir de Boukhara et le Turkestan et de tendre la main à la Chine, en faisant déborder au nord sur la Russie, au sud sur l'Inde, le flot tumultueux des peuplades asiatiques.

Ce rêve, s'il a existé, s'écroule dans la défaite d'Erzéroum.

Pour ressaisir quelque chose du prestige qu'ils ont perdu dans cette catastrophe, il faudrait que les Turcs gagnassent la partie engagée depuis trois mois près du golfe Persique. Peut-être est-ce parce qu'ils ont été hantés par la préoccupation du salut de Bagdad — affaire essentielle aussi, tant au point de vue de l'effet moral que des conséquences militaires — qu'ils n'ont pas accordé toute l'attention voulue au péril qui menaçait Erzéroum.

* * *

L'investissement de Durazzo, en Albanie, est accompli. Un communiqué de Vienne annonce l'occupation de Kavaja, au sud de Durazzo, à huit kilomètres de la côte, par un détachement austro-albanais. Les forces opérant sous le commandement du général Kœvess forment ainsi autour de Durazzo un cordon d'investissement distant d'une vingtaine de kilomètres de la place, qui n'a d'issue que sur la mer.

* * *

Voici enfin un Roumain authentique qui va nous dire ce qu'il faut penser des rumeurs contradictoires qui ont cours au sujet de son pays. C'est M. Racovsky, le chef du parti socialiste de Roumanie, qui, se trouvant en Suisse, a exposé dans un des organes de notre pays l'état des choses et des esprits dans sa patrie.

M. Racovsky ne cherche point à faire croire que la Roumanie est sans ambition et que son gouvernement met le bienfait de la paix au-dessus de tout. Il déclare sans ambages que le cabinet de Bucarest ne demandait qu'à entrer en guerre, avant la débâcle russe en Galicie et en Pologne. Les hommes d'Etat roumains n'ont pas encore dit un adieu sans retour à leur rêve. Le Parlement vote crédits sur crédits pour la préparation militaire du pays. Jusqu'à présent, il a ratifié pour 600 millions de dépenses de cet ordre.

Cependant, la Roumanie a gardé la neutralité et il n'y a pas apparence, selon M. Racovsky, qu'elle en sortira bientôt.

Pourquoi ? Pour des raisons politiques et militaires.

Depuis la seconde guerre balkanique, la Roumanie navigue indiscutablement dans les eaux de l'Entente. C'est avec l'assentiment de la Russie et de la France qu'elle s'est agrandie, aux dépens de la Bulgarie, d'un territoire de sept mille kilomètres carrés, d'une fertilité merveilleuse, au point que ses produits formaient environ le tiers du revenu agricole de la Bulgarie.

L'armée roumaine n'aurait jamais franchi la frontière, écrit M. Racovsky, si l'on n'avait pas su, à Bucarest, que la Russie s'était dégagée de l'accord qu'elle avait passé en 1902 avec la Bulgarie et en vertu duquel elle aurait dû à celle-ci le secours de ses armes contre une agression roumaine. Le traité de Bucarest fut l'œuvre de la diplomatie franco-russe non moins que celle des hommes d'Etat roumains.

Notons, entre parenthèses, que c'est exactement ce que disait, il y a quelque temps, le *Correspondant* de Paris dans un article où l'on remontrait à l'opinion française d'où dataient les fautes par lesquelles on s'était aliéné la Bulgarie et qui avaient déterminé son évolution du côté de Vienne et de Berlin.

La Roumanie se trouvait donc liée à l'Entente et son traité d'alliance avec l'Allemagne et l'Autriche ne l'aurait pas empêchée de s'engager dès le début de la guerre dans les rangs de leurs adversaires, si elle n'avait été persuadée, à ce moment, que la France allait être écrasée avant que la Russie eût eu le temps de porter des coups décisifs dans l'est.

Mais, après la bataille de la Marne et la chute de Lemberg, la Roumanie se décida. Elle offrit son concours aux Alliés. Une propagande intense fut faite dans le pays afin de gagner l'opinion au parti de la guerre. Il ne sortit cependant rien de tout cela, pour les deux raisons que voici : premièrement, la Roumanie était insuffisamment pourvue de munitions ; elle avait essayé de s'en procurer en Allemagne ; mais Berlin et Vienne, méfiants, refusèrent d'approvisionner les arsenaux roumains. Quant aux Alliés, ils étaient eux-mêmes à court et se déclarèrent *incapables de fournir la Roumanie.* Secondement — et c'est la raison décisive — les prétentions territoriales roumaines se heurtèrent au refus intransigeant de la Russie. Bucarest réclamait la Transylvanie et la majeure partie du banat de Temesvar, aux frais de la Hongrie, et la plus grande partie de la Bukovine, Czernovitz compris.

La Russie n'entendait pas lâcher la Bukovine et s'était adjugé un morceau de la Transylvanie, de façon à réaliser son rêve de faire toucher ses frontières à celles de la Serbie, qui aurait été gratifiée du banat de Temesvar.

M. Racovsky pense que, si la Russie se montra si intraitable, c'est parce que, enflée de ses succès, elle n'attachait déjà plus qu'un prix médiocre au concours que lui offrait la Roumanie. L'Entente tenait pour infiniment précieuse l'aide de l'Italie, qu'elle songeait dès ce moment à gagner.

*Quand l'Italie entra en guerre, on crut, à* l'étranger, que la Roumanie la suivrait. Mais, dit M. Racovsky, la Roumanie fut très mécontente de la façon dont l'Italie s'était engagée. On comptait, à Bucarest, que la diplomatie italienne appuierait les revendications roumaines. En voyant que l'Italie n'en avait rien fait, on fut extrêmement vexé.

Du reste, on se consola vite : la série des défaites russes venait de s'ouvrir. A ce moment, Pétrograd offrit à la Roumanie tout ce qu'elle voudrait pour qu'elle vînt à son secours. Mais Bucarest resta de glace, et pour cause.

Quant à prendre le parti des empires centraux, c'est une chose à laquelle la Roumanie se résoudrait difficilement. En voici les raisons, d'après M. Racovsky : tout d'abord, la guerre, au fond, est profondément impopulaire dans la masse de la nation ; paysans, ouvriers et bourgeois professent là-dessus le même sentiment ; il n'y a que les intellectuels, les officiers et les fonctionnaires chez qui le chauvinisme ait cours. En second lieu, la Roumanie est trop près de la Russie pour affronter de gaieté de cœur le ressentiment de ce colosse. « Une Roumanie qui ferait la conquête de la Bessarabie avec l'appui des empires centraux ressemblerait à un enfant qui se permettrait de faire la nique à une grande personne en s'abritant derrière les jupes de sa bonne, mais qui n'oserait plus ensuite sortir seul. »

Au surplus, M. Racovsky est persuadé que l'Allemagne et l'Autriche ne tiennent pas *plus, en ce moment, au concours roumain* que la Russie n'y a tenu quand elle était au faite de ses succès. Selon lui, les deux empires ne songent pas à porter la guerre en Bessarabie ni, d'une façon générale, à pousser davantage la campagne de Russie. Aussi leur suffit-il que la Roumanie reste neutre.

* * *

Dans la *Revue des Deux Mondes*, le contre-amiral français Degouy établit que l'Allemagne n'a pas cessé d'être ravitaillée par les neutres du Nord, Hollandais et Scandinaves, qui lui font parvenir leurs produits et ceux d'Amérique. Il demande en conséquence le blocus effectif des côtes allemandes, c'est-à-dire l'entrée des flottes alliées dans la Baltique, en doublant le nord du Danemark, puis passant les détroits danois, le grand Belt et le petit Belt, et allant offrir la bataille à la flotte allemande dans les anses où elle est à l'abri.

C'est un projet hardi, qui coûterait des sacrifices énormes, car ces anses sont garnies de mines capables de faire sauter les cuirassés à la douzaine.

## LE PAPE
## et le futur congrès de la paix

—o—

Mgr Baumard, l'historien du cardinal Pie — le célèbre évêque de Poitiers sous le second Empire — raconte que ce cardinal fut reçu le 15 mars 1859, en audience privée, par Napoléon III. Au cours de l'audience, Mgr Pie se plaignit, avec une profonde amertume, de l'ostracisme qu'avait infligé, trois ans auparavant, l'empereur au Souverain Pontife. En même temps que Napoléon III avait introduit le Grand Turc dans ce congrès, où la question romaine devait être discutée, il en avait exclu le président de la République chrétienne, le Souverain Pontife, le détenteur d'un pouvoir onze fois séculaire. « Vous estimez, dit Mgr Pie à l'empereur, que l'heure n'est pas venue pour Jésus-Christ de régner ? Eh bien ! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer ! »

Onze ans plus tard, l'Empire s'écroulait à Sedan.

Le correspondant romain du *Temps*, M. Jean Carrère, dans une lettre récente, laisse entendre que, au prochain congrès, l'Italie, de même que Cavour en 1856, réclamera l'exclusion du Chef de la chrétienté. Plusieurs journaux ont cru devoir informer leurs lecteurs que les hommes d'Etat du Quirinal, en adhérant, l'année dernière, au pacte de Londres, ont exigé des puissances alliées l'engagement formel de fermer la porte du futur congrès de la paix au représentant de la Souveraineté pontificale. *A priori*, cette exigence paraît des plus vraisemblables. La chancellerie italienne a l'habitude de ne souscrire à aucun pacte sans s'assurer, en retour, un gage ou une récompense. C'est ainsi que, en ce moment même, le ministre Barzilaï, dans ses discours, insinue que l'Italie n'enverra une armée à Salonique qu'en échange d'un « avantage politique » consenti par l'Entente.

Tout en refusant de certifier les allégations des journaux auxquels je fais allusion, M. Jean Carrère les confirme. Ne nous déclare-t-il pas que le gouvernement italien est fermement résolu à repousser d'avance toute motion qui tendrait à faire homologuer par le congrès, c'est-à-dire par l'Europe, le *modus vivendi* actuel de la souveraineté pontificale ? Formuler une telle prétention, c'est, évidemment, proscrire *a priori*, de la future conférence, le délégué du Saint-Siège. Et pourquoi MM. Salandra et Sonnino stipulent-ils dès maintenant cette proscription ? Leur but est de maintenir la Papauté sous la sujétion du gouvernement italien. Sans doute, jusqu'à ce jour, l'indépendance du gouvernement pontifical dans le domaine spirituel a été respectée. Mais le passé ne garantit pas l'avenir. M. Salandra lui-même oserait-il affirmer que l'Italie aura toujours à sa tête des politiciens pleins de déférence pour la loi qui précise les conditions dans lesquelles doit s'exercer la souveraineté pontificale ? Sous le régime des constitutions modernes, il est permis de tout prévoir et de tout redouter. Demain, sous le coup d'événements inattendus, une rafale peut porter au pouvoir une équipe de francs-maçons et de sectaires délibérément hostiles à la Papauté romaine et capables de toutes les violences et de toutes les destructions. *Au milieu de cette tempête, que* pèserait la loi des garanties ? Ce ne serait qu'une feuille de papier à la merci du premier incendie.

Benoît XV connaît trop l'histoire pour considérer les gouvernements contemporains comme des institutions invulnérables. Il a donc le droit de réclamer pour le Saint-Siège des sûretés que l'Italie ne peut lui fournir.

Et puis, il y a la question de principes. La Papauté n'est pas une dépendance de la monarchie italienne. Les nations catholiques sont tout à la fois les protégées et les tutrices de la souveraineté pontificale. Toutes ont le devoir et le droit de la défendre contre les assauts possibles de l'ennemi. Au lieu de décliner notre concours, l'Italie devrait être la plus empressée à le revendiquer. Admettons une hypothèse actuellement invraisemblable : Supposons que, demain, une bande de forcenés se précipitent sur le Vatican et sur la basilique de Saint-Pierre, y renouvellent les sacrilèges et les attentats dont se rendirent coupables, au moyen âge, les empereurs germains si hostiles à Rome, les Frédéric Ier, les Frédéric II, etc. Eh bien ! de tels crimes ne déshonoreraient-ils pas l'Italie ? Or, ces excès, la garantie collective des puissances les rendraient impossibles. Du jour, en effet, où l'avènement du parti révolutionnaire semblerait constituer une menace contre la Papauté, les puissances prendraient les mesures les plus propices à conjurer le péril et préserveraient ainsi de toute fâcheuse atteinte l'honneur de l'Italie.

Je sais qu'un certain nombre de publicistes d'outre-Rhin essayent de diviser les Alliés en soulevant la question du pouvoir temporel. Le cardinal Gasparri a protesté avec beaucoup de dignité contre cette manœuvre. L'indépendance du Souverain Pontife est une question : le pouvoir temporel en est une autre. Ainsi s'exprimait, le 8 mai 1862, devant la Chambre des communes, un ministre de la reine Victoria, le célèbre Disraeli. L'orateur ajoutait : « Supposons que le Pape doive demain quitter Rome pour s'établir soit à Séville, soit à Avignon. Vous pouvez être assurés que le chef de la puissance catholique dans les Etats de laquelle le Pape fixera *sa demeure ne s'inquiétera pas de maintenir à* tout prix son indépendance. Au contraire, cette puissance accepterait avec empressement l'accroissement d'influence et d'autorité que lui donnerait la résidence du Pape dans ses domaines. Cela ne ferait point l'affaire d'une puissance protestante comme la nôtre, qui compte parmi ses sujets plusieurs millions de catholiques. Nous verrions avec une grande jalousie ce déplacement, parce que nous savons que si, comme pouvoir temporel, le Pape n'est pas plus puissant que tel autre souverain d'un duché italien, en revanche, comme Prince spirituel, il exerce un grand pouvoir dans tous les pays, où il est représenté par un corps intellectuel organisé. Il y a donc là un sujet de grande attention pour tout homme d'Etat anglais : voilà un souverain investi d'une autorité qui le place dans une situation telle qu'il ne doit être influencé par aucune autre puissance en Europe. Ce fut cette considération, insista Disraëli, qui décida les grands hommes d'Etat de l'Europe à sanctionner, en 1814, la restauration du Pape. Lord Grey, lord Liverpool, M. Tannig et lord Wellesley n'étaient pas, je le suppose, des bigots, ni certainement des incapables. Or, ils ne purent trouver une autre solution des difficultés auxquelles on se heurtait, non qu'ils crussent opportun ou désirable que le Pape exerçât l'autorité d'un prince temporel, mais parce qu'ils ne voyaient nul autre moyen de garantir son indépendance. Toute puissance européenne, qu'elle soit catholique romaine ou protestante, doit considérer que, si le Pape sort de Rome, et qu'il en soit expulsé par la force, un sentiment d'inquiétude, un sentiment très dangereux se répandra dans tous les pays de l'Europe. Les hommes d'Etat, qu'ils soient catholiques ou protestants, ne peuvent envisager avec indifférence une telle éventualité. »

J'ai tenu à citer les principaux passages de ce discours prononcé, il y a cinquante-quatre ans, par un ministre anglais complètement étranger à nos croyances. Ce discours prouve que l'Italie, quoi qu'elle fasse, ne réussira pas à éliminer de nos préoccupations la question de l'indépendance spirituelle du Pape. Aux yeux de tout homme politique sensé, l'indépendance du Pape, envisagé comme Prince spirituel, restera précaire, tant qu'elle ne sera pas homologuée par toutes les puissances. Il faut donc que le Pape soit représenté dans le futur congrès, non pour y réclamer la restitution des provinces dont il fut spolié par le gouvernement de Victor-Emmanuel II, mais pour y solliciter l'institution d'un *modus vivendi* qui garantisse demain son indépendance et sa sécurité. Ajoutons que toute paix qui ne sera pas sanctionnée par le Souverain Pontife sera une paix fragile.

*Oscar Havard.*

## Nouvelles diverses

Le général Sarrail se rendra à Athènes, auprès du roi de Grèce, la semaine prochaine.

— Le roi de Monténégro et sa famille quitteront *Lyon pour aller s'installer dans les environs de Bordeaux.*

— Essad pacha, chef provisoire du gouvernement albanais, a été déclaré déchu par la Porte.

— Le conseil des Alliés à Paris consistera dans une réunion des ministres des affaires étrangères accompagnés des chefs d'états-majors généraux.

— Aux Etats-Unis, le sénateur Root a ouvert la campagne présidentielle pour M. Roosevelt par un réquisitoire contre M. Wilson.

— L'Allemagne a exprimé ses regrets à la Hollande pour la destruction de l'*Artemis* et a offert de l'indemniser.

## Contre l'accaparement

Voici les principales dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral concernant l'accaparement, qu'annonçait une dépêche d'hier :

Article premier. — Le département de l'économie publique est autorisé à séquestrer des stocks de denrées alimentaires, accaparés dans le but de spéculation ou d'exportation, sans que l'acquéreur ait obtenu préalablement une autorisation d'exportation, de même que des stocks de denrées alimentaires soustraits à la consommation.

Art. 2. — Le séquestre est communiqué au détenteur des marchandises et a pour effet de *lui enlever tout droit d'en disposer.*

Si la marchandise est en dépôt chez un tiers, celui-ci ne peut s'en défaire sans permis de l'autorité.

En cas de levée d'un séquestre, il n'est pas payé d'indemnité.

Art. 3. — Les stocks séquestrés peuvent être libérés par le département de l'économie publique, moyennant garantie suffisante que la marchandise trouvera un emploi approprié ; ou ils peuvent être achetés par la Confédération, moyennant des prix équitables.

A moins que le Conseil fédéral n'en dispose autrement, le prix d'acquisition est fixé d'après les prix du jour (et non pas d'après les prix de spéculation). Un prix d'achat éventuellement élevé n'est pas déterminant pour l'estimation.

Art. 5. — Les contrats de vente ou d'échange relatifs à des marchandises séquestrées sont annulés, à moins qu'ils ne soient déjà exécutés par des prestations réciproques.

Art. 6. — Le département de l'économie publique peut exiger le concours des autorités cantonales pour l'exécution du séquestre et l'inventaire des marchandises.

Art. 7. — Celui qui contrevient au présent arrêté ou aux prescriptions édictées par le département de l'économie publique en exécution de cet arrêté est passible d'une amende de 50 à 20.000 francs ou de l'emprisonnement. Les deux pénalités pourront être cumulées.

En cas d'aliénation ou de dissimulation des marchandises séquestrées ou en cas de tentative de l'une ou l'autre de ces infractions, le juge peut prononcer la confiscation des marchandises.

Art. 8. — La poursuite et le jugement de ces contraventions sont du ressort des cantons. La première partie du code pénal de la Confédération suisse du 4 février 1853 entre en vigueur.

## La crise politico-militaire

—o—

### Le général Wille au Tessin

On nous écrit de Lugano :

Le *Corriere della Sera* nous apporte la nouvelle que le général Wille, passant à Locarno, y a été reçu très froidement et sifflé.

Nous n'avons pu obtenir confirmation de ce *renseignement, transmis avec un visible plaisir* au grand journal milanais par un correspondant de Lugano. Mais nous pouvons ajouter que ceux qui se seraient permis de huer le chef de l'armée suisse pourraient bien ne rien avoir de commun avec les authentiques Tessinois. M.

— *On nous téléphone que le Dovere et la Svizzera* démentent l'un et l'autre la nouvelle publiée par le *Corriere della Sera*. Le général Wille n'a été l'objet d'aucune manifestation à Locarno.

### Le procès Egli-Wattenwyl

L'Agence télégraphique suisse apprend, au sujet du procès Egli-Wattenwyl, que le colonel d'état-major Mercier sera remplacé, dans le tribunal de division V, par le colonel-brigadier Keller, de Zurich. Quant au reste, la composition du tribunal est celle que nous avons indiquée.

### Un appel à l'union

Au cours d'assemblée populaire, à Peseux (Neuchâtel), M. le député aux Etats Pettavel a terminé son discours par ces mots :

« La Suisse continuera-t-elle à être épargnée dans la lutte gigantesque où sont engagées les grandes nations européennes ; dans quelle mesure aura-t-elle à souffrir de la formidable lutte économique que se livreront plus tard les anciens groupes de belligérants ? Questions troublantes auxquelles aucun de nous ne peut répondre ; mais, ce que nous savons bien, c'est que plus que jamais nous avons besoin d'être unis pour être forts devant les dangers qui nous menacent. Efforçons-nous donc, Suisses romands et Suisses alémanniques, de mettre une sourdine à l'expression de nos sympathies bien naturelles, de langue et de race, et de chercher à compren-

dre ceux de nos Confédérés que leur éducation et leur milieu ont amenés à penser autrement que nous. Tendons-nous une main fraternelle et appliquons-nous à éviter toutes les causes de dissension qui pourraient nous éloigner les uns des autres, pour n'avoir plus devant nos yeux que l'image sacrée de la Patrie bien-aimée, dont l'honneur nous est si cher, et qui, dans la crise générale qui ébranle l'Europe, doit pouvoir compter sur tous ses enfants. »

### Au Grand Conseil neuchâtelois

On a lu la résolution votée par le Grand Conseil neuchâtelois. Un des orateurs, M. Fritz-Albin Perret, approuvant les démarches du Conseil d'Etat, a déclaré cependant ne pouvoir admettre toutes les critiques formulées par certains députés et estimer qu'un juste hommage était dû au Conseil fédéral et aux autorités militaires.

« Il serait absurde de douter de la loyauté de la direction de l'armée, a dit M. Perret. Si des officiers ont manqué à leur devoir, il faut attendre les sanctions promises et se refuser à creuser le fossé entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Tous veulent une nation indépendante et républicaine et nous ne différons que sur les moyens d'atteindre le but. Il faut la concorde pour que les esprits se calment et que la confiance renaisse. »

# La guerre européenne

## FRONT OCCIDENTAL

### Journée du 17 février

Communiqué français d'hier vendredi, 18 février :

*Nuit calme sur l'ensemble du front.*

* * *

Communiqué allemand d'hier vendredi, 18 février :

*Les Anglais ont tenté de nouveau de regagner leurs positions au sud-est d'Ypres. Ils furent repoussés avec des pertes sanglantes.*

*Nos troupes ont fait exploser deux mines avec succès au nord-ouest de Lens et au nord d'Arras.*

*Un petit détachement allemand rapporta, d'une entreprise nocturne contre la position anglaise située vers Fouquevillers (nord d'Albert), quelques prisonniers et une mitrailleuse.*

*Immédiatement au sud de la Somme, une attaque de troupes françaises fraîchement arrivées sur ce front échoua contre notre feu.*

*Sur le reste du front, duels d'artillerie intermittents assez violents. Aucun événement important.*

*Des attaques nocturnes d'aéroplanes ennemis dans les Flandres ont provoqué une riposte immédiate de nos aviateurs, qui lancèrent des bombes sur Poperinghe.*

### Journée du 18 février

Communiqué français d'hier vendredi, 18 février, à 11 h. du soir :

*En Artois, au nord-ouest de la cote 140, nous avons fait exploser une mine sous les tranchées allemandes, qui ont subi de graves dégâts. Une autre de nos mines a produit entre deux tranchées un entonnoir dont nous avons occupé la lèvre sud. Une tentative allemande de nous en chasser a été arrêtée par notre feu.*

*Dans la région au sud de Frises, notre artillerie, de concert avec l'artillerie britannique, a exécuté un tir de barrage qui a fait avorter une attaque ennemie en préparation.*

*Au nord de l'Aisne, nous avons exécuté dans la région de la ferme Choléra, sur un saillant de la ligne ennemie, un tir de destruction qui a donné de bons résultats.*

*En Haute-Alsace, après une intense préparation d'artillerie, l'ennemi a dirigé une attaque sur nos positions au nord de Largitzen, et a pu prendre pied un instant dans nos tranchées. Une contre-attaque l'en a aussitôt rejeté.*

### En Alsace et dans le Sundgau

*Bâle, 17 février.*

Les *Basler Nachrichten* apprennent, de source autorisée, qu'il n'est pas tombé 2000 obus sur Pfetterhouse, mais une centaine environ, ce qui est déjà suffisant pour un petit village. D'après la *National Zeitung*, le bombardement de Mulhouse par l'artillerie française serait aussi un faux bruit. Seuls les faubourgs auraient été atteints de temps à autre par un projectile perdu.

En revanche, Altkirch, dont il n'avait pas été fait mention dernièrement, a eu, dit-on, beaucoup à souffrir du bombardement français, surtout le quartier de l'ouest, déjà évacué, et la promenade, point de vue élevé, mais aussi point de mire exposé. Le viaduc, près d'Illfurt, a été détruit il y a quelque temps.

Les canons allemands de gros calibre, qui servent aux bombardements à grande distance, n'auraient pas encore été repérés par les Français. Ils sont, assure-t-on, dissimulés dans les bois, au sud d'Altkirch.

### La chute d'Erzéroum

*Pétrograd, 18 février.*

*(Vestnik).* — L'offensive contre Erzéroum a été exécutée dans des conditions extrêmement dures. Les troupes russes ont été obligés d'escalader des hauteurs presque abruptes, dans une neige profonde, et au milieu d'une tempête, qu'une gelée de 25 degrés rendait terrible. La vaillance des intrépides régiments russes a été d'autant plus remarquable que certains forts, armés de puissants canons, ont été enlevés presque sans préparation d'artillerie, car les pentes verticales ne permettaient d'y traîner que des pièces de montagne. L'assaut durait du matin au soir, devenant particulièrement acharné au cours de la nuit et présentant des alternatives de furieuses luttes de feux et de corps à corps sanglants.

Après la prise du 15 février du groupe central des forts de première ligne, les troupes russes continuèrent à pousser dans la direction ouest vers le noyau de la forteresse, attaquant les forts, alors que les autres forces dévalaient déjà dans la vallée d'Erzéroum du côté nord, où le combat à la baïonnette commençait. Les Turcs résistaient avec un acharnement indescriptible, surtout au point du jour, quand ils lancèrent deux contre-attaques furieuses, mais ils furent finalement défaits.

Vers l'après-midi du 16 février, la forteresse fut déjà au pouvoir des Russes. La cavalerie entra la première dans Erzéroum, suivie de l'infanterie. La ville passa aux mains des Russes presque intacte, sauf quelques bâtiments gouvernementaux qui furent incendiés par les Turcs. Les Russes se sont emparés de la plupart des canons, car l'ennemi, vu la rapidité de la chute de la place forte, n'en put rendre inutilisables qu'un petit nombre. Les Turcs subirent des pertes colossales ; certains fossés, devant les forts, débordent de cadavres. Les troupes russes poursuivirent vigoureusement les Turcs, dont la tentative de s'accrocher à des hauteurs, à 15 verstes d'Erzéroum, échoua, et l'ennemi, arrêté un moment, reprit sa fuite éperdue.

### Soumission d'une tribu arabe

*Londres, 18 février.*

On télégraphie du Caire au *Times* que les Auladali, tribus voisines de la frontière égyptienne, regrettant de s'être joints aux Tripolitains excités par les Turcs, viennent de demander l'aman aux Anglais.

### Vapeur français torpillé

*Vienne, 18 février.*

Communiqué austro-hongrois :

Le matin du 16 février, un de nos sous-marins a torpillé, devant Durazzo, un vapeur français, qui s'est échoué ensuite sur un bas-fond.

### Cuirasse allemand en construction

*Rome, 17 février.*

La *Rivista Marittima* donne des détails sur la construction d'un cuirassé submersible qu'on effectue secrètement dans un chantier allemand et sur lequel l'amirauté allemande fonde de grands espoirs. D'après ce qu'on peut en savoir, ce nouveau superdreadnought, qui fera passer en deuxième ligne tous les cuirassés de 1915, serait pourvu de trois fonds extérieurs, le premier d'une épaisseur de 200 millimètres, le second de 100 mm. et le troisième, ou fond intérieur, de 12 mm. ; entre ces trois enveloppes, il y aurait des espaces de dimensions variables, remplis d'une matière dont la composition est tenue secrète et qui n'offrirait aucune résistance à la puissance explosive d'une torpille. Aucun projectile actuellement en usage ne pourrait pénétrer jusqu'au fond intérieur de ce navire, parce que sa puissance destructive serait dépensée dans son action contre la composition non résistante comprise entre la première et la seconde enveloppe.

### Le roi des chemins de fer américains

*Washington, 17 février.*

On prétend que M. James Hill, « roi des chemins de fer », assumerait la tâche de coopérer à la réorganisation de la Belgique après la guerre. Le roi Albert le lui aurait demandé.

On dit même que M. Hill travaille actuellement à élaborer divers plans.

## Il y a une année

### 19 février 1915

Nouveaux progrès français en Champagne dans la région des Hurlus.

A l'est de Saint-Dié, les Français reprennent la hauteur 607, au sud de Lusse.

Dans les Vosges, à l'ouest de Münster, les Allemands enlèvent les hauteurs à l'est de Sulzern, de Reichacherkopf, Metzeral et Sondernach.

Ouverture de l'attaque des Dardanelles par l'escadre franco-anglaise. Bombardement des forts du détroit.

### 20 février 1915

En Pologne septentrionale, des forces allemandes s'avancent contre la Narew et la Bobr, par les routes de Plonsk, de Przasnysz, de Kolno et d'Ossovietz.

## Nécrologie

### M. Denoyel

De Paris, on annonce la mort subite de M. Camille Denoyel, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, administrateur-délégué de la Société de publicité, ancien administrateur du *Monde* et de l'*Univers*, secrétaire de l'Association des publicistes chrétiens, membre de la Société des journalistes parisiens. Il laisse cinq enfants, dont trois fils aux armées.

### Mort d'une centenaire

Amiens a perdu une sympathique centenaire, Mlle Abor, morte dans sa 103me année. Elle avait gardé toute sa lucidité.

Elle avait perdu ses parents lorsqu'elle n'avait que sept ou huit ans. Elle vécut longtemps de son travail de blanchisseuse.

Son centenaire avait été fêté solennellement par une messe à l'église Saint-Remi, à laquelle elle assista, entourée de ses neveux et nièces. Un repas de famille suivit : elle s'y montra très gaie et répondit aux toasts qui lui furent portés.

Elle était très fidèle à ses devoirs religieux.

## TRIBUNAUX

### Condamnation d'un journal socialiste

Un journal socialiste de Limoges, le *Populaire du Centre*, ayant entrepris une campagne odieuse contre les membres mobilisés du clergé français, à l'instar de la *Dépêche de Toulouse*, et autres journaux anticléricaux, fut mis en demeure, par l'évêque de Limoges, dont la personne avait été mise en cause par lui, d'insérer une lettre remettant les choses au point.

Le Populaire ayant refusé d'insérer cette lettre fut assigné par l'évêque devant le tribunal correctionnel de Limoges. Les débats de l'affaire vinrent devant ce tribunal.

Le jugement a été rendu mercredi 16 février. Le *Populaire du Centre* a été condamné à l'insertion intégrale de la lettre de l'évêque de Limoges, à l'insertion du jugement, à 25 francs d'amende et à 1 franc de dommages et intérêts, à tous les frais et dépens et aux frais d'insertions du jugement dans quatre journaux de Limoges.

# Echos de partout

*SON PROPRE DENTISTE*

M. le docteur Allaman, médecin de l'asile de Châlons-sur-Marne, rapporte une observation curieuse et probablement unique : c'est le fait d'un aliéné qui arriva à la suite d'une obsession, à s'arracher 29 dents dont 26 absolument saines.

Cet homme, atteint de manie chronique avec obsessions et affaiblissement intellectuel, mais encore très lucide, avait depuis de nombreuses années l'idée fixe de ne plus avoir de dents :

1. Pour épouser une jeune fille qui ne pût lui reprocher la félidité de son haleine ;

2. Pour ne pas avoir la sujétion de se nettoyer les dents après chaque repas ;

3. Par avarice, pour ne pas acheter de pâte dentifrice ;

4. Poussé également par des voix intérieures qu'il attribue confusément à des femmes qui agissent sur lui par spiritisme.

Il arriva à ses fins en volant une pince dans la vitrine où l'on rangeait les instruments de chirurgie. Avec cet instrument, qu'il mania très habilement, il s'enleva toutes les dents, au nombre de 29, qui lui restaient, en deux séances ; trois seulement étaient cariées. Très rapidement d'ailleurs, ses plaies se cicatrisèrent. Il est à noter que cet homme ne présentait pas d'anesthésie et que l'opération, d'après son récit, était fort douloureuse.

*LES INCORRIGIBLES*

De la *Victoire* de Gustave Hervé :

M. Lebureau et son complice Rondecuir ne se contentent pas d'être indésirables, ils sont, en outre, incorrigibles. Ils lisent, sans aucun doute, les discours de M. Briand et ceux de M. Ribot. Ils savent ou ils devraient savoir que nous sommes en guerre et que M. le Premier a solennellement promis qu'on se débarrasserait des méthodes paperassières et rétrogrades du temps de paix. Bah ! Paris pourrait s'effondrer et rentrer dans le métro que nos Lebureau continueraient leurs errements avec un ricanement sûr de l'impunité.

Nous avons sous les yeux une feuille de contributions envoyée par la Recette-Perception du 12me arrondissement. On y écrit que le citoyen cordonnier auquel est adressé ce grimoire est invité à venir payer en 2, 3 ou 4 fois, à son choix et à son gré, quoi ? « *La somme de cinq centimes.* »

Nous conseillons fortement à ce contribuable de s'acquitter en 4 fois et de commencer sous trois jours, de peur que le percepteur Richtenberger ne se voie dans la cruelle nécessité d'exercer des poursuites !

*MOT DE LA FIN*

Xi tâche d'écouler son stock de journaux sur la place. Son commerce ne marche pas fort, et il gémit :

— Ceux qui écrivent dans les journaux ne se rendent pas compte du mal que l'on a à les vendre !

## POINTES SÈCHES

Le bon sens s'adjuge la substance des choses et il laisse le reste aux philosophes.

* * *

On se complaît volontiers dans les vertus que l'on possède, et l'on ne songe pas à celles qui font défaut.

# Confédération

### Indemnités aux cantons

Il sera alloué, désormais, aux cantons dans lesquels des détenus militaires purgent leur peine, une indemnité journalière de 1 fr. 20.

### Une taxe sur les objets oubliés dans les trains

A l'avenir, les C. F. F. prélèveront une taxe de dix centimes par 24 heures pour les objets oubliés dans les trains. La taxe sera au minimum de 20 centimes et au maximum de 2 fr. Elle pourra être supprimée si l'objet a une valeur inférieure à cette taxe.

### Recettes postales

Les comptes de l'administration fédérale des postes pour l'année 1915 présentent un déficit d'exploitation de 2 millions 729,433 fr., avec 60,995,236 fr. aux dépenses et 58,265,803 fr. aux recettes. Le déficit de 1914 était de plus de six millions. Le budget de 1915 prévoyait un déficit de huit millions et demi.

## LA VIE ECONOMIQUE

### Les relations franco-suisses

La commission des douanes de la Chambre française a entendu le directeur général des douanes et le directeur des affaires commerciales au ministère du commerce sur le fonctionnement de la Société de surveillance. On estime pouvoir dispenser très prochainement des formalité de la Société suisse de surveillance les colis postaux et même les colis expédiés par les messageries, d'un poids maximum de dix kilog., portant sur des marchandises dont la liste sera publiée et concernant notamment l'industrie du vêtement dans son acception la plus large, ainsi que de l'article de Paris. D'autres améliorations sont à l'étude.

### L'industrie métallurgique

On nous prie de publier un appel à tous les industriels de la métallurgie pour les engager à s'affilier au Syndicat d'importation de l'industrie métallurgique.

Les particuliers qui n'en sont pas encore membres doivent se hâter de s'y affilier, pour éviter de s'exposer à ne plus pouvoir obtenir de marchandises par la suite.

### Les cuirs

Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur l'approvisionnement du pays en cuir. Tout détenteur de peaux et de cuirs a l'obligation de tenir ces marchandises à la disposition des tanneries suisses aux prix et conditions de livraison convenus entre l'association des fournisseurs de peaux et cuirs et la Société suisse des tanneurs, ou fixés officiellement.

Les contraventions seront punies d'amendes ou d'emprisonnement.

Cet arrêté entre en vigueur immédiatement.

## FAITS DIVERS

*ÉTRANGER*

### Un prince escroc

**M. Helly, sous-chef de la brigade mobile à Lyon, a arrêté, dans un hôtel meublé où sa présence avait été signalée, un escroc de haut vol, le prince persan Amidjiji, dit « Mercier », contre qui le parquet de Boulogne-sur-Mer avait lancé un mandat d'arrêt et qui était activement recherché.**

**Le prince escroc a été écroué après avoir reconnu que le mandat d'arrêt s'appliquait bien à lui. Il va être transféré à Boulogne.**

### Les marchands de maladies

Du *Temps* :

**Les échos des sociétés médicales (de Paris) nous ont appris qu'un petit nombre de soldats (quelques douzaines sur plusieurs millions, disait justement un de nos confrères) se sont ingéniés à simuler des maladies susceptibles de leur faire abandonner, par soi-disant force majeure, leur poste de combat et de leur procurer une hospitalisation confortable à l'arrière. Les deux affections le plus souvent ainsi simulées sont l'ictère, que l'on imite (non sans danger) en absorbant une certaine quantité d'acide picrique, et les abcès (également périlleux) que l'on provoque par des injections de pétrole. Lorsque des simulateurs de ce genre sont pris sur le fait — et la façon de reconnaître leur supercherie est à la disposition de tous les médecins militaires — l'autorité sévit à juste raison. Mais il est peut-être d'autres personnes contre lesquelles les lois agiraient avec plus de justice encore : ce sont les profiteurs misérables qui abusent de ces sentiments fâcheux et qui se font les fournisseurs de maladies de ces tristes soldats.**

**Un médecin-major de nos amis nous disait récemment que certains industriels colportent non loin du front de l'acide picrique, dont ils vendent des doses infimes à des prix exorbitants, avec la manière de s'en servir. D'autre part, MM. Marcel Briand et Haury ont exposé à la Société de médecine légale de France le rôle de la complicité en pareille matière, avec deux remarquables exemples à l'appui. La plus suggestive de ces deux histoires est celle d'un permissionnaire qui fait la rencontre, à Paris, d'un individu dont le nom lui reste inconnu, mais dont il accepte une consommation dans un débit voisin. Là, sans préambule, l'homme en question se donne comme possesseur d'un « truc » sensationnel qui permettait aux permissionnaires « d'allonger la ficelle » de trois semaines ou un mois. « Je n'ai qu'à te piquer, disait-il, et ça y est, ça ne te coûtera que cent sous. » L'opération se fit à l'insu de tout le monde, sous la table où ils buvaient, le prix convenu ayant été payé d'avance. Le lendemain, le permissionnaire était possesseur d'un phlegmon du dos de la main, lequel fut un peu plus tard opéré et dont l'origine fut aisément reconnue. C'est alors que le pseudo-blessé raconta toute cette suggestive histoire.**

### Inondations en Hollande

**Un barrage a cédé dans la nuit de jeudi à hier, à Purmerend, près d'Amsterdam. Les eaux, qui atteignent 1 m. 10 en dehors de la ville, firent irruption avec une grande violence. On donna aussitôt l'alarme par la cloche, les tambours et les clairons. Les habitants se réfugièrent dans les greniers.**

**Les eaux du Zuidersee atteignirent 1 mètre 60 près d'Edam. Les maisons menacent de s'écrouler. L'anxiété est grande. Les habitants ont évacué leurs demeures.**

### Inondations en Savoie

**A la suite des dernières pluies, le niveau de l'Arve a monté, en deux jours, de plus d'un mètre dans la vallée comprise entre Sallanches et la frontière suisse. On signale de nombreuses inondations.**

## FOOTBALL

**Demain, dimanche, à 3 heures, au Parc des sports aura lieu le match Montreux I-Stella I. Les deux équipes se présenteront au grand complet. Montreux possède actuellement une très bonne équipe capable d'inquiéter les meilleurs dans le futur championnat romand. Le match sera renvoyé en cas de mauvais temps.**

**Le soir, à 8 heures, dans la grande salle des Merciers, le F.-C. Stella donnera son loto annuel. Le programme est des plus choisis. Invitation cordiale à tous les membres et amis de la Société.**

### Etat civil de la ville de Fribourg

*Naissances*

*15 février.* — Gremaud, Gabrielle, fille d'Albert, confiseur, de Vuippens, et d'Agathe, née Brellmann, rue de Lausanne, 52.

Julmy, Joseph, fils de Joseph, tailleur de pierres, d'Alterswyl, et de Marie, née Détez, au Riedli.

*16 février.* — Aepli, Hubert, fils d'Otto, employé de banque, de Niederhelfenschwil (Saint-Gall), et de Paula, née Muller, Gambach, 22.

Golliard, Georges, fils d'Eugène, boulanger, de Mézières, et de Philomène, née Berset, rue des Alpes, 19.


# LACPININE

**« La forêt de sapin chez soi »**

La Lacpinine (lait de sapin) en bains, lavages, frictions est d'un effet surprenant chez les **nerveux, rhumatisants, affaiblis,** dans les **catarrhes.**

En flacons de 2 et 7 francs, dans toutes les pharmacies, drogueries et établissements de bains


# FRIBOURG

## ÉLECTIONS COMMUNALES

Nous apprenons que les trois partis politiques de la ville de Fribourg ont décidé de faire une liste commune pour les élections au conseil communal du 12 mars. La liste portera cinq candidats conservateurs, deux radicaux et deux socialistes.

### Conseil d'Etat

*Séance du 18 février.* — Le Conseil nomme Mlle Bertha Schneider, à Flamatt, institutrice à l'école ménagère de Flamatt.

— Il accorde à M. Raphaël Cottier, de Bellegarde, à Fribourg, une patente de licencié en droit, l'autorisant à pratiquer devant les tribunaux inférieurs sous la direction et la responsabilité de M. Albert Auderset, avocat, à Fribourg.

— Il autorise la commune de Fribourg à vendre des parcelles de terrain sises au Stadtberg et à la Vignettaz, et la paroisse de Plasselb à lever un impôt.

### Service de relève de la IIme division le mardi 22 février

Les militaires se rendant sur la place de rassemblement, à Fribourg, devront utiliser les trains ci-après :

Le train régulier 142, partant d'Anet à 6 h. 10 du matin et arrivant à Fribourg à 7 h. 34, prend les hommes venant de la ligne de Neuchâtel par le train arrivant à Anet à 5 h. 26 du matin, ainsi que ceux montant aux stations d'Anet, de Sugiez et de Montilier.

Le train spécial 402, partant d'Anet à 6 h. 42 du matin, de Morat à 7 h. 04, et arrivant à Fribourg à 7 h. 59, prend les hommes venant de Neuchâtel par le train arrivant à Anet à 6 h. 38 et ceux montant aux stations de Morat à Belfaux-V.

### † M. Laurent Chassot

Une triste nouvelle nous arrive ce matin d'Estavayer. C'est celle de la mort de M. Laurent Chassot, directeur du Crédit agricole et industriel de la Broye. L'annonce de ce décès surprendra douloureusement ceux qui avaient vu, il y a moins de quinze jours, M. Laurent Chassot en pleine santé apparente, vaquant à ses affaires avec l'entrain qu'il mettait dans toutes choses dont il s'occupait. M. Chassot n'était que dans sa quarante-troisième année. Mais il portait, sans qu'il y parût, un mal qui fit tout d'un coup des progrès foudroyants.

M. Laurent Chassot était né à Estavayer en 1872. Il se destina à l'enseignement, fit d'excellentes études à l'Ecole normale de Hauterive, obtint le brevet et fut nommé à l'école de Granges-de-Vesin. Il y enseigna de 1890 à 1894. Ses commbourgeois lui confièrent alors les fonctions de secrétaire communal d'Estavayer et de caissier de l'hôpital. M. Laurent Chassot manifesta dans ces deux postes de remarquables aptitudes administratives. Aussi, en 1903, le Crédit agricole et industriel de la Broye se l'attacha-t-il comme comptable caissier.

M. Chassot avait le don des affaires financières. Son exactitude et sa prudence s'y firent hautement apprécier. A la mort du regretté M. Léon Bullet, directeur du Crédit, le conseil d'administration de cet établissement ne crut pouvoir remettre la conduite de la banque en meilleures mains qu'en celles de M. Laurent Chassot. C'était en 1913. M. Chassot remplaça également M. Bullet comme député de la Broye au Grand Conseil. Il se montra pleinement digne de la confiance des actionnaires du Crédit agricole et de celle des excellentes populations broyardes.

Au Grand Conseil, M. Laurent Chassot s'acquit d'emblée l'estime de l'assemblée par ses qualités de caractère et la maturité de ses avis. Il intervint dans plusieurs débats importants et toujours sa parole fut écoutée avec attention.

M. Chassot, tout en soutenant avec énergie les intérêts du district dont il était le représentant, avait le sentiment profond de la solidarité des diverses parties du pays ; il avait aussi à un haut degré le sentiment de l'Etat et des nécessités communes ; il ne faisait pas du particularisme régional ou de classe aux dépens de l'intérêt général. Pendant le peu d'années qu'il a appartenu à l'assemblée législative, il a donné l'impression d'un homme de mesure et d'équilibre, d'un esprit clair et bien ordonné.

M. Laurent Chassot était un bon chrétien et un conservateur aux convictions raisonnées et robustes. Aussi sa disparition est-elle un sujet de douloureux regrets. Le canton de Fribourg perd un excellent citoyen, un homme de caractère et de principes, entendu aux affaires publiques et qui avait au cœur le désir du bien.

### Conférence sur l'Association populaire catholique

Sous les auspices de la Société d'abstinence *Alexandra*, Mgr Esseiva, Rme Prévôt de Saint-Nicolas, donnera une conférence, demain soir, dimanche, à 8 h., au local de cette société, Maison de Justice, sur l'Association populaire catholique suisse et son activité pendant la guerre.

Invitation cordiale à tous indistinctement et spécialement aux membres de l'Association populaire catholique suisse.

### Pour les soupes populaires

L'œuvre des soupes populaires voit croître sans cesse les sympathies qu'elle mérite à si juste titre. C'est aujourd'hui le *Cœcilienverein* qui décide généreusement de consacrer aux soupes des enfants du peuple le produit de sa soirée familière. Cette soirée aura lieu demain soir, dimanche, à la Maison ouvrière de Saint-Maurice. Le programme comprend des chants et des jeux, avec intermèdes comiques, qui attireront, demain soir, à la Maison ouvrière, tous les nombreux amis du *Cœcilienverein*.

### Banque cantonale fribourgeoise

Les actionnaires de la Banque cantonale fribourgeoise se réuniront, le 24 février prochain, pour examiner le rapport et les comptes du dernier exercice. Dans son intéressant rapport, la Direction déclare que, comme établissement financier dont la clientèle se recrute plus particulièrement dans le monde agricole, la Banque cantonale est heureuse que l'agriculture ait bénéficié d'une bonne année.

De prime abord, poursuit le rapport, il peut paraître surprenant que l'augmentation des dépôts en caisse d'épargne ne corresponde pas aux recettes importantes réalisées par l'agriculture.

Cela s'explique par le fait que beaucoup de campagnards ont utilisé leurs recettes pour rembourser leurs dettes courantes dans les banques. On ne peut que s'en réjouir, car, malheureusement, l'agriculture souffre, dans nos contrées, d'un endettement trop considérable. Dans l'utilisation du crédit personnel avec cautionnement, il s'est glissé des abus ; et il est dans l'intérêt des banques aussi bien que dans celui de leur clientèle que cette forme de crédit soit organisée sur des bases plus saines.

La crise actuelle pèse lourdement sur les entreprises de construction, et le marché immobilier est caractérisé par une stagnation générale. D'autre part, l'industrie des bois manifeste une recrudescence d'activité.

Durant l'année écoulée, le marché monétaire n'a occasionné aucune surprise. Le taux d'escompte de la Banque nationale n'a subi aucune variation ; l'argent à court terme a toujours été très abondant ; par contre, les fonds à long terme ont été très recherchés. Les emprunts d'Etats et de villes ont fait une sérieuse concurrence aux placements des obligations de banques.

Néanmoins, la Banque cantonale peut se flatter de présenter à ses actionnaires un résultat favorable.

Le mouvement général des affaires, le chiffre du bilan et le bénéfice annuel accusent une augmentation réjouissante.

Le bilan s'est élevé, en 1915, à 15,017,770 fr. 30 centimes, tandis qu'il était, en 1914, de 12,440,011 fr. 92, d'où une augmentation de 2,577,758 fr. 38 pour l'exercice.

Le mouvement général a été, en 1915, de 190,507,175 fr. 08, alors qu'il avait été de 160,149,617 fr. 02 en 1914 ; ici, l'augmentation est de 30,357,558 fr. 06.

Le bénéfice net, après déduction de tous frais généraux et d'administration, amortissements sur les fonds publics et le mobilier, pertes, s'élève, y compris le report ancien, à 207,120 fr. 66; celui de 1914 se montait à 143,726 fr. 30 ; le bénéfice de 1915 est donc supérieur de 93,394 francs 36 à celui de 1914.

Le conseil a décidé de distribuer un dividende de 5 % (4 % en 1914). En outre, le résultat favorable de l'exercice permet de consacrer un montant de 20,000 fr. comme amortissement sur le bâtiment de la banque, de créer une réserve de 10,000 fr. sur les immeubles à vendre et d'attribuer la somme de 40,000 fr. comme report sur le compte d'amortissement. La création de ces réserves a été décidée afin de fortifier de plus en plus la situation de la banque.

Ajoutons que, durant l'année écoulée, les dépôts ont subi une augmentation réjouissante de 2,450,000 fr. et que le cercle de la clientèle de la banque s'est encore élargi.

Les obligations de l'établissement échues dans le courant de l'exercice ont été converties pour la plus grande partie, à un taux plus élevé. Par contre, la banque a maintenu durant toute l'année les mêmes conditions pour les comptes débiteurs.

### Conférence Naine-Grimm

M. Charles Naine, conseiller national, est venu hier prêcher l'évangile de la défiance vis-à-vis du Conseil fédéral, à l'ombre de la tour de Saint-Nicolas, qui en a vu bien d'autres. Il était accompagné de son collègue, un des membres les plus remuants du parti socialiste, M. Robert Grimm, rédacteur en chef de la *Berner Tagwacht* et représentant du 2me arrondissement (Zurich) au Conseil national.

Une nombreuse foule — 600 personnes — se pressait dans la *grande salle du Palais de Justice*. Les deux chefs socialistes ont été salués par M. le conseiller communal Chassot, au nom des socialistes de Fribourg.

Puis le bouillant avocat neuchâtelois a pris la parole. M. Charles Naine parle en termes tout d'abord modérés et fait l'historique de la question des colonels et du système militaire qui écrase notre démocratie (?). Le général a couvert les colonels, le Conseil fédéral a couvert le général : voilà le fond de la conférence. M. Naine se demande si le peuple, qui est le souverain, devra couvrir à son tour « les sept avocats qui nous gouvernent » ? Il épilogue ensuite sur les circulaires du général, sur l'incident de la gare de Delle et autres affaires. M. Naine dénonce la « camarilla militaire », dont le Conseil fédéral est « le prisonnier, comme les Chambres, du reste ».

Mais voilà que, au milieu d'une belle envolée, un étudiant se met à crier : « Vive le général ! ». Immédiatement, tout le monde est sur ses chaises. Qu'on le sorte ! crie-t-on de tous côtés. Le malheureux sort, protégé par les larges épaules d'un placide gendarme, mais pas assez tôt pour ne pas recevoir quelques horions. La salle, devenue houleuse, est calmée par Naine, qui déclare ne pas redouter la contradiction. S'animant enfin, il s'élève contre la « veulerie » du parti radical suisse, trop docile à voter des ordres du jour en faveur du Conseil fédéral, et il adjure l'assemblée de parler haut et ferme à ses représentants, afin qu'ils fassent leur devoir. A part quelques écarts de langage, M. Naine avait visiblement adouci le ton de sa harangue, qui était plus pondérée que celles qu'il a prononcées, ces jours derniers, en divers endroits.

Son compagnon de voyage, M. Grimm, qui s'est exprimé en français, a fait le procès de l'état-major, il va sans dire ; puis il a traité la question économique et, enfin, a exécré la guerre, en quoi tout le monde est d'accord avec lui. La question est de savoir comment l'empêcher. Or, la société matérialiste que veulent établir MM. les socialistes n'est pas celle qui mettrait fin aux guerres.

*En résumé*, les deux orateurs nous ont dit des choses bien vieilles, ressassées par la presse. Ils n'ont apporté aucun argument nouveau.

M. Chassot a ensuite lu une adresse au Conseil fédéral, demandant la convocation immédiate des Chambres et les sanctions les plus sévères à l'égard des colonels.

L'assistance s'est dispersée sans incident.

### Conférence de M. Schorderet

La série des conférences organisées par les Vieux-Bellettriens s'est terminée hier soir, vendredi, à la Grenette, par une causerie de M. Schorderet intitulée : *Nouveaux propos fribourgeois*.

Ce n'est pas dans le lointain passé des vieux souvenirs que M. Schorderet a situé ses *Nouveaux propos fribourgeois*, mais dans l'époque que nous vivons, c'est de la guerre qu'il a parlé, car le présent, a-t-il dit, est là qui s'impose et on ne saurait s'occuper d'autre chose que de l'effroyable mêlée qui bouleverse le monde civilisé.

Après quelques considérations générales sur les événements en cours, sujet de toutes les conversations : affaire des colonels spécialement, le conférencier a refait l'historique, à partir du 1er août 1914, des différentes phases de la guerre. Il a rappelé l'affolement des premiers jours, les préoccupations matérielles de chacun, le départ de nos soldats pour la frontière, enfin l'arrivée des nouvelles plus ou moins contradictoires faites pour énerver l'opinion. C'est alors que commence l'époque des suspicions ; on croit voir, dans tout étranger qui est resté chez nous, un espion ; on procède à des arrestations, on fait bonne garde.

Le calme peu à peu revenu, on s'occupe de stratégie, chacun veut en faire à sa façon ; on prédit les batailles, le nom des grands généraux, on connaît le nombre des morts et des blessés ; puis les sympathies personnelles pour les belligérants se forment et deviennent de jour en jour plus fermes.

Dans notre bon Fribourg, nombreux sont ceux qui se souviennent des événements de 1870 qui avaient donné occasion à la Suisse de se montrer vraiment généreuse et charitable à l'excès. Alors commence pour nous ce bel élan de charité en faveur des Belges qui sont accueillis au milieu de nous comme des frères. C'est ensuite le passage des grands blessés, des rapatriés qui émeuvent les cœurs des Fribourgeois.

Enfin, le conférencier a abordé le sujet des *manifestations de l'esprit public à l'égard de la guerre*.

Il aurait fallu, pour évoluer avec élégance sur ce terrain scabreux, beaucoup de finesse et de doigté. On n'a pas eu l'impression que le conférencier sût toujours éviter les écueils dont le sujet était semé, ni se tenir à la hauteur voulue. Il a manqué totalement de bienveillance et de justice pour la presse et certains de ses jugements appelleraient un qualificatif sévère. Mais soyons indulgents. Il manque à M. Schorderet, pour parler avec autorité de certaines choses, d'avoir senti sur ses épaules le poids des responsabilités publiques.

### Concert d'orgues à Saint-Nicolas

Le programme pour le concert de demain, dimanche, à 4 heures, est le suivant :

1° Fantaisie sol mineur, Bach ;

2° Maîtres chanteurs, chant de concours de Walther, Wagner ;

3° Vision, Rheinberger ;

4° Prélude de déluge, Saint-Saëns ;

5° Marche triomphale, Guilmant, et, pour finir, « fantaisie-orage », d'après Vogt.

### Chez les gymnastes d'Estavayer-le-Lac

La Société de gymnastique d'Estavayer-le-Lac organise, pour demain soir, dimanche, une séance de gymnastique avec un programme d'exercices variés : préliminaires avec poses d'escrime, exercices aux barres parallèles, pyramides, *massues lumineuses, ballets pour gymnastes et pupilles*.

Nul doute que cette soirée ne confirme brillamment la solide réputation de la section des gymnastes staviacois, dirigée avec tant de fermeté et de brio par M. Kaiser, le sympathique porte-drapeau du bataillon 16. La soirée se terminera fort agréablement par un vaudeville en un acte, intitulé : *Un mariage à Londres*, comédie aussi gaie que spirituelle, qui ne manquera pas de conquérir tous les suffrages.

### Les cloches de Corneville au théâtre de Fribourg

On nous prie d'annoncer que la représentation de l'opérette : *Les Cloches de Corneville* n'aura pas lieu demain soir, dimanche. Elle est fixée à après-demain, lundi, à 8 h. ½ du soir.

### SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

**Cercle catholique.** — Demain, dimanche, 20 février, à 8 ½ h., *soirée familière pour les membres du Cercle, leurs amis et connaissances.*

**Société suisse des voyageurs de commerce (section de Fribourg).** — Assemblée générale demain, dimanche, 20 février, à 4 h. après midi, à l'hôtel Saint-Jacques, à Romont. Tractanda : Rapport du caissier, des vérificateurs des comptes, du commissaire général des malades et du président ; discussion et approbation du règlement de la section.

Départ de Fribourg par le train de 2 heures.

**Ecole de clairons et tambours.** — Ce soir, samedi, répétition au local, halle de gymnastique, à 8 h. précises.

*Congrégation de l'Enfant-Jésus de Saint-Nicolas.* Demain, à 11 h., réunion des petites congréganistes, à l'église de Notre-Dame.

### MEMENTO

Demain, dimanche, à 3 h., à la Providence, représentation dramatique au profit du dispensaire et des œuvres de la maison.

— Demain, dimanche, à 4 h., à la Grenette, séance récréative par la Congrégation de l'Enfant-Jésus.

# DERNIÈRE HEURE

## LA GUERRE SUR LE FRONT OCCIDENTAL

### Bulletin britannique

*Londres, 19 février.*

Communiqué britannique du 18 février, à 21 heures :

Nous avons canonné aujourd'hui les positions allemandes au nord du canal Ypres-Comines. L'artillerie a été généralement active des deux côtés dans la région du front d'Ypres. Sur plusieurs points du reste du front, il y a eu, de part et d'autre, un bombardement d'importance moindre.

### La conférence des Alliés

*Paris, 19 février.*

*(Havas.)* — Le *Figaro* dit que c'est probablement M. Isvolski qui représentera la Russie à la conférence des Alliés, à Paris.

## A Erzéroum

*Pétrograd, 19 février.*

Communiqué officiel du 18, au soir, sur les opérations au Caucase :

Dans la région du littoral, nos troupes, délogeant l'ennemi d'une série de positions, ont fait des prisonniers, enlevé des armes, des munitions, approvisionnements et un matériel technique.

Le tableau de la défaite de l'armée turque, qui a essuyé, dans les combats d'Erzéroum, de très lourdes pertes, devient de plus en plus clair.

Les forts placés dans les régions environnantes sont remplis de cadavres d'Askaris.

Sous notre poussée, les restes de l'armée turque se retirent en désordre et fuient dans diverses directions.

Nos éléments les poursuivent, au milieu de fortes tempêtes de neige, anéantissant ou faisant prisonnières les queues des colonnes ennemies.

Nous avons enlevé, à Erzéroum, toute l'artillerie de forteresse et une grande partie de l'artillerie de campagne, soit, jusqu'ici, 200 pièces.

En même temps, nous avons pris une grande quantité de munitions d'artillerie, beaucoup d'armes à main, plusieurs dizaines d'automobiles, des appareils de télégraphie sans fil et un parc de pontonniers.

Le nombre des autres trophées et des prisonniers faits est en train de s'établir.

Les troupes de l'armée du Caucase, malgré les efforts extrêmes d'une lutte ininterrompue depuis plus d'un mois, dans des conditions des plus difficiles, et ayant subi de faibles pertes, sont prêtes à de nouveaux exploits, sous les ordres de leur chef souverain.

### De Riga à Czernovitz

*Pétrograd, 19 février.*

Communiqué officiel du grand état-major, le 18, à 8 h. 15 du soir :

Les raids de zeppelins et d'aéroplanes sont devenus plus fréquents dans les secteurs de Riga et de Duinsk, où un nombre important de bombes ont été jetées en plusieurs endroits.

Dans la région de la route Ryuti-Baldon, violent tir d'artillerie.

*Nos aviateurs ont jeté des bombes dans les* lignes allemandes au sud de l'île d'Apen.

Dans la région de Jakobstadt, les Allemands ont répandu des gaz asphyxiants dans nos tranchées.

En Galicie, le 16 février, nos avions ont jeté plusieurs bombes sur Bouczacz.

Sur le Dniester, après une longue préparation d'artillerie, l'ennemi a commencé à prononcer une attaque sur nos retranchements dans la région d'Ouziesko ; mais il a été repoussé par notre feu.

Au nord-est de Czernovitz, le feu de notre artillerie lourde a détruit une batterie ennemie.

### Sur la mer Noire

*Pétrograd, 19 février.*

*(Officiel.)* — Opérations sur la mer Noire : Nos vaisseaux ont continué leurs opérations dans la région du littoral. A l'est de Trébizonde, des ponts permanents ont été détruits. Quinze voiliers turcs ont été coulés.

## SUR LE FRONT BALKANIQUE

*Paris, 19 février.*

*Havas.* — Le *Petit Parisien* apprend de Salonique que seize avions français ont lancé, le 17, sur la station de Strouznitza, où étaient arrivés des renforts allemands, 167 bombes, dont plusieurs incendiaires, qui ont eu des résultats considérables, malgré l'intervention d'une escadrille d'albatros.

Toute l'escadrille française est rentrée indemne.

### L'armée serbe

*Paris, 19 février.*

*L'Echo de Paris* dit que le nombre des soldats serbes ramenés d'Albanie est de 149,300.

### Les avions autrichiens

*Milan, 19 février.*

D'Udine au *Corriere della Sera* :

L'un des avions autrichiens qui ont participé au raid sur Milan aurait été atteint par les obus de l'artillerie italienne et obligé d'atterrir à la frontière, où il serait resté désemparé durant deux jours.

### L'intervention d'Alphonse XIII

*Madrid, 19 février.*

*(Officiel.)* — Sur l'intervention du roi Alphonse, le tsar a commué la peine de l'amiral allemand Mauler, condamné à mort.

### Condamnation à Bucarest

*Bucarest, 19 février.*

*(Wolff.)* — Les quatre personnes appartenant à l'association dite garde nationale qui, le 17 octobre 1915, avaient brisé les vitres de la légation allemande, ont été condamnées chacune à 2 mois d'emprisonnement et 200 couronnes d'amende.

La cause de cet acte de violence avait été la fausse nouvelle répandue par l'*Epoca*, disant que, à son retour de France, M. Cantacuzène aurait été arrêté en Autriche.

### La Roumanie et les empires centraux

*Bucarest, 19 février.*

*(Havas.)* — Le 16 février, le contrat de vente de 100,000 wagons de céréales au consortium austro-allemand n'était pas encore signé. Le gouvernement roumain demande, en échange, à l'Allemagne, les locomotives et le matériel roulant déjà commandés, ainsi que d'autres compensations.

### Les Allemands évacuent le Camérpun

*Londres, 19 février.*

Communiqué officiel du corps expéditionnaire au Cameroun :

Le général Dœbell a télégraphié, en date du 17 février, au gouverneur général de Fernando Po, le priant de télégraphier au ministre des colonies de Berlin le message de l'ancien gouverneur Ebermayer annonçant au gouvernement allemand qu'il a évacué la colonie.

### La France et les Mahométans

*Le Caire, 19 février.*

*(A.)* — La nouvelle loi publiée dans le *Journal officiel* de Paris et portant l'autorisation d'engagement d'une dépense de cinq cent mille francs pour la création, à la Mecque et à Médine, de deux hôtelleries destinées aux pèlerins sans ressources originaires des possessions françaises, a été accueilli dans la capitale égyptienne avec un très grand enthousiasme et une sincère reconnaissance pour la France.

### Le cardinal Mercier

*Milan, 19 février.*

Le *Secolo* dit apprendre de Rome, de source bien renseignée, mais non officielle, que le cardinal Mercier ne partirait pas demain, comme on l'avait annoncé tout d'abord, mais qu'il resterait à Rome pour assister au prochain consistoire, que l'on prévoit devoir se tenir au commencement de mars.

Le *Secolo* ajoute que le Pape prononcerait, au Consistoire, une allocution destinée à avoir un certain retentissement.

(Sous les plus expresses réserves. — *Réd.*)

### Les inondations en Hollande

*Amsterdam, 19 février.*

Les inondations continuent. Le *Handelsblad* dit que la situation est grave à Zaandan. Il y a un pied et demi d'eau dans la principale rue. Les ponts de fortune sont submergés ou emportés par les eaux quand ils ne sont pas solidement amarrés. Les eaux continuent à monter. Elles sont à deux pieds au-dessus de l'étiage. Il y avait à 7 heures du matin 20 pouces d'eau dans la rue de Westzyde. A Westzaan, le polder est très gravement menacé.

*Amsterdam, 19 février.*

La situation s'est aggravée par le fait qu'on n'a pas pu ouvrir ce matin l'écluse d'Ymuiden pour l'écoulement, parce que le niveau de la mer du Nord est trop élevé. Toutes les précautions sont prises à la digue de Westzyde. 111 personnes sont provisoirement abritées dans les églises. Des barques sont prêtes à les transporter au premier moment. La digue a crevé près de Nek. On craint pour la digue de Wormar qui est soumise à une pression excessive.

## SUISSE

### La crise

*Bâle, 19 février.*

Le parti radical bâlois a organisé, hier soir, vendredi, une assemblée très fréquentée, où M. le Dr Paul Scherrer, député aux Etats, a parlé de la situation politique. Une résolution exprimant une pleine confiance au Conseil fédéral et au commandement de l'armée a été adoptée à l'unanimité et transmise à Berne.

Hier soir, également, le parti libéral-conservateur bâlois s'est réuni et a entendu un exposé de M. le Dr Miescher, conseiller d'Etat. L'assemblée a voté une résolution reconnaissant tout ce qu'a fait le Conseil fédéral pour le maintien de notre neutralité et pour la sauvegarde de notre situation économique, appréciant à leur juste valeur les grands mérites du général et du chef de l'état-major quant à la préparation de l'armée, exprimant sa confiance dans nos autorités civiles et militaires, et chargeant les représentants bâlois à l'Assemblée fédérale de prendre position contre tout affaiblissement de l'autorité fédérale et du commandement de l'armée.

### Le procès Egli-Wattenwyl

*Zurich, 19 février.*

La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que le colonel Edouard Schærrer, de Saint-Gall, qui devait fonctionner comme auditeur dans le procès Egli-Wattenwyl, est tombé malade et qu'il ne pourra remplir la mission dont il était chargé.

Il sera remplacé par le colonel Alexandre Reichel, juge fédéral, qui faisait partie, jusqu'à il y a quelques années, de la Cour de cassation militaire.

Il est peu vraisemblable que le procès soit renvoyé.

### Avalanches

*Berne, 19 février.*

La Direction du Lœtschberg communique que par suite de la violente tempête de fœhn, plusieurs avalanches sont descendues dans la nuit de vendredi à samedi dans le Lœtschental extérieur, de sorte que les premiers trains du matin ont subi des retards de plusieurs heures. La circulation sera rétablie aujourd'hui samedi à midi.

## Calendrier

DIMANCHE 20 FÉVRIER

**Dimanche de la SEPTUAGÉSIME**

Les trois semaines qui précèdent le Carême s'appellent le Temps de la Septuagésime. La liturgie devient plus grave, le chant joyeux de l'*Alleluia* ne se fait plus entendre. L'Eglise veut habituer peu à peu ses enfants à une pénitence plus austère.

## Services religieux de Fribourg

Dimanche 20 février

**Saint-Nicolas :** 5 ½ h., 6 h, 6 ½ h., 7 h., messes basses. — 8 h., messe des enfants chantée, *catéchisme*. — 9 h., *messe basse paroissiale, sermon.* — 10 h., office capitulaire. — 1 ½ h., vêpres des enfants, bénédiction. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 6 ¾ h., chapelet.

**Saint-Jean :** 7 h., messe basse et communion générale du Patronage Saint Agnès. — 8 ½ h., messe des enfants avec instruction et chants. — 9 ¼ h., grand'messe et sermon. — 1 ¼ h., vêpres, chant des Litanies de la Sainte Vierge, prières de la Confrérie du Scapulaire et bénédiction. — 6 ¾ h., chapelet.

**Saint-Maurice :** 6 ½ h., messe. — 8 ½ h., messe chantée, sermon français. — 9 ½ h., catéchisme français. — 10 h., messe basse, sermon allemand, chants des enfants. — 11 h., catéchisme allemand. — 1 ½ h., vêpres et bénédiction. — 6 ¾ h., chapelet et prière du soir.

**Collège :** 6 h., 6 ½ h., 7 h., 7 ¼ h., messes basses. 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 ¼ h., messe des enfants. — 10 h., office paroissial. — 1 ½ h., vêpres des étudiants. — 2 ½ h., vêpres paroissiales.

**Notre-Dame :** *Dévotion des Quarante-Heures :* 6 h., exposition du Très Saint Sacrement et messe basse. — 6 ¾ h., messe basse. — 8 ¼ h., messe chantée, sermon allemand, bénédiction. — 10 h., messe basse pour les écoles allemandes avec chants, instruction. — 2 h., vêpres, sermon français, litanies du Saint Nom de Jésus, bénédiction. — 5 ¾ h., chapelet, réposition du Très Saint Sacrement.

**RR. PP. Cordeliers :** 6 h., 6 ¼, 7, 7 ¼, 8 h., messes basses. — 9 h., grand'messe. — 10 ¼ h., office académique. — 2 ½ h., vêpres et bénédiction.

**RR. PP. Capucins :** 5 h. 20, 5 h. 50, 6 h. 20, messes basses. — 10 h., messe basse avec allocution. — 4 h. du soir, assemblée des Tertiaires de langue allemande avec absolution générale.

Lundi 21 et mardi 22 février

**Notre-Dame :** *Dévotion des Quarante-Heures :* 6 h., exposition du Très Saint Sacrement et messe basse. — 7 et 8 h., messes basses. — 9 h., messe chantée, bénédiction. — 1 ¼ h., vêpres, amende honorable. — 5 ¾ h., chapelet. — 6 h., sermon français, litanies du Saint Nom de Jésus, bénédiction.

(Chaque soir, quête pour les frais de sacristie. Mardi soir, la quête sera faite particulièrement pour les frais du chauffage.)

### Marché de Fribourg

Prix du marché du samedi 19 février :

(Eufs, 5 pour 60 cent. 20 cent.
Pommes de terre, les 5 litres, 70 80 cent.
Choux, la pièce, 10 30 cent
Choux fleurs, la pièce, 40 60 cent.
Carottes, les 2 litres, 30 cent.
Poireau, la botte, 10 cent.
Epinards, la portion, 20 cent.
Chicorée, la tête, 15 25 cent.
Oignons, le paquet, 20 25 cent.
Raves, le paquet, 10 cent.
Salsifis (Scorsonères), la botte, 30 cent
Choucroute, l'assiette, Carottes rouges, l'assiette 15-20 cent.
Rutabaga, la pièce, 5-15 cent.
Choux de Bruxelles, les 2 litres, 60 cent.
Doucette, l'assiette, 15 15 cent.
Pommes, les 5 litres, 60 90 cent.
Citrons, 2 pour 15 cent.
Oranges, 3 pour 20-25 cent.
Mandarines, la pièce, 5 cent.
Noix, le litre, 25 30 cent.
Châtaignes, le litre, 45-50 cent.

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 8 février

BAROMÈTRE

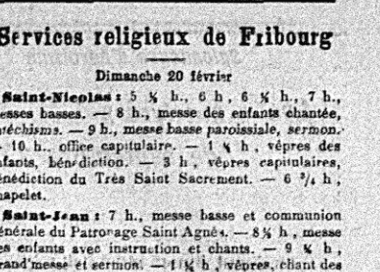


### TEMPS PROBABLE

**dans la Suisse occidentale**

*Zurich, 19 février, midi.*

**Situation encore troublée. Température au-dessus de zéro avec vent d'ouest.**

**LA PEAU n'a pas d'estomac...**

Elle ne peut assimiler une graisse ordinaire et doit être nourrie et revivifiée par des aliments artificiellement digérés. La Crème TOKALON est le seul produit de beauté qui contient des principes nutritifs artificiellement digérés et facilement assimilables. Elle nourrit la peau, efface les rides et les marques de l'âge et fortifie les muscles mous et flasques.

L'éminent spécialiste américain *Virgil Neal* dit : « Faites usage de la Crème TOKALON, car elle contient des ingrédients spéciaux qui blanchissent, nourrissent et revivifient la peau. »

La Crème TOKALON est à la fois une riche nourriture pour la peau et une merveilleuse crème de toilette, non grasse et invisible.

Fr. 1.75 et Fr. 3.—. Agent général : *J. H. Vagnières, fils, Yverdon.*

En vente chez : *R. Wuilleret, pharmacien, Fribourg.* 907

Graphique des valeurs nutritives (calories) comparées de l'Ovomaltine et de quelques produits alimentaires.
A. 100.0 Ovomaltine liquide (dissoute dans du lait) 112 cal.
B. 100.0 Viande bœuf maigr 98 »
C. 100.0 Cacao au lait 80 »
D. 100.0 Ovomaltine à l'eau 71 »
E. 100.0 Lait 66 »
F. 100.0 Soupe aux pois 54 »
G. 100.0 Cacao à l'eau 17 »
H. 100.0 Bouillon de viande 4 »

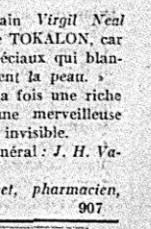

OVOMALTINE
Fr. 3.85 la boîte de 500 gr
» 1.75 » » 250 »
Préparé par la S. A. Dr A. Wander
BERNE

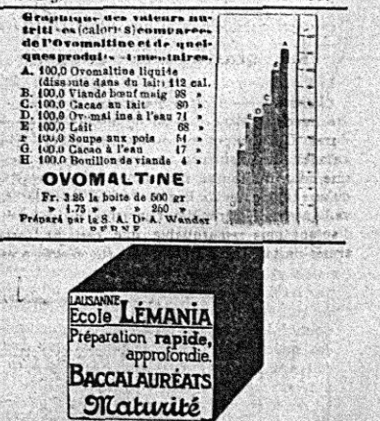

*Splendeurs d'héroïsme*

# Les « martyrs » de septembre 1792

—o—

*Rome, 12 février.*

Quand on étudiera l'histoire de la France au dix-neuvième siècle et au début du vingtième, on y remarquera l'étonnante antinomie de deux mouvements divergents : un progrès et un développement extérieur de l'incrédulité, voire de l'impiété, et un renouvellement profond de vie chrétienne et de ferveur religieuse, d'abord imperceptible, puis rapide, irrésistible, éblouissant. La guerre actuelle a révélé quelques-unes de ces splendeurs qui se cachaient en des multitudes d'âmes, et le monde entier a été étonné de la multiplicité et de la magnificence des pages d'héroïsme et de foi qu'ont écrites, avec leur sang, d'innombrables fils de cette France prétendument apostate.

Le fait d'histoire ecclésiastique que la Sacrée Congrégation des Rites a officiellement introduit parmi ses travaux, avec la haute sanction du Souverain Pontife, fournit une explication à cet apparent paradoxe. Les « *martyrs* » *de septembre 1792* ont scellé de leur sang leur foi à la plus pure doctrine de fidélité romaine. Le gallicanisme, qui dressait, entre le Vicaire de Jésus-Christ et la Fille aînée de l'Eglise, une sorte de muraille, a été définitivement abattu par eux. Ils se présentent comme la plus haute expression du retour de la France catholique à la plénitude de sa vocation, — qui est d'être un type achevé de nation catholique, solidaire de la Papauté en ses gloires comme en ses humiliations. A eux directement se rattachera, au lendemain de la Révolution, cette pléiade de saints *dont peu d'époques* et peu de pays ont vu un si grand nombre en un si court espace de temps, et dont plusieurs ont déjà été élevés sur les autels, — le bienheureux curé d'Ars, le bienheureux Eymard, le vénérable Colin, le vénérable P. Champagnat, et Jean-Marie de La Meunais, sans parler de ceux qui ont pris la voie plus rapide du martyre, les Théophane Vénard, les Chanel, les Perboyre, les Clet, et tant d'autres. C'est dans cette atmosphère de sainteté que s'est formé le clergé français d'aujourd'hui, et la récente manifestation de sa fidélité au Saint-Siège au moment de la loi de Séparation n'est qu'un épisode plus spécialement révélateur de cette formation si fortement surnaturelle. La piété contagieuse des jeunes gens qui, par centaines de mille, sont revenus à la pratique de la communion fréquente et qui y ont puisé le secret de la pureté morale, n'est rien d'autre qu'un fruit de la sainteté sacerdotale. Les grotesques survivants de l'anticléricalisme s'efforceront en vain d'assembler des nuages devant cette lumière : les rayons d'une grande journée chrétienne s'annoncent pour la France dans la pourpre magnifique de son ciel.

* * *

Le lecteur me pardonnera de commencer cet article d'une façon aussi insolite. Il constatera tout à l'heure que ces expressions ne sont pas au-dessous de la réalité. Commençons par exposer le fait sous sa forme la plus simple et la plus claire.

Il y a quelques jours, les cardinaux des Rites se réunissaient, au Vatican, en congrégation plénière, pour entendre Son Eminence le cardinal Vincent Vannutelli, « ponent » de la cause des Martyrs de septembre, leur dire les raisons qui réclamaient l'introduction officielle de leur procès de béatification, au titre du martyre.

Pendant plus de deux heures, le doyen du Sacré-Collège, dont les quatre-vingts ans révolus n'ont pas encore réussi à faire un vieillard, analysa, du point de vue historique et du point de vue théologique, les circonstances qui avaient déterminé la mort de Mgr du Lau, archevêque d'Arles, des deux de la Rochefoucauld, évêques de Saintes et de Beauvais, et de leurs deux cent-dix compagnons, et les dispositions dans lesquelles ces confesseurs de la foi avaient donné leur vie. Sa parole fut si persuasive et si éloquente que ses collègues ne purent s'empêcher de souhaiter l'impression de son discours. Ils avaient déjà eux-mêmes été fascinés par la beauté de scènes que l'un d'eux qualifiait ensuite de « digues de la primitive Eglise ». Un des membres de cette vénérable assemblée — le cardinal Merry del Val — avait même failli, le jour de la fête de la Chaire de saint Pierre, oublier l'heure à laquelle il devait officier pontificalement dans la basilique vaticane, tant l'avaient absorbé les documents de cette cause admirable. Mgr Salotti, qui y avait travaillé, comme avocat, jusqu'en ces tout derniers temps où la confiance du Saint-Père l'a appelé aux fonctions de « sous-promoteur de la foi », avoue que, plus d'une fois, aux heures d'intimité intellectuelle qu'il a vécues avec les souvenirs si vivants de ces « martyrs », une émotion, qui allait jusqu'aux larmes, l'avait forcé de poser la plume.

... Ils sont deux cent treize, que, d'accord avec le Promoteur de la Foi, la Postulation de la Cause a présentés au jugement de l'Eglise. Le onze août 1792, comme le raconte en un mémoire d'une valeur historique exceptionnelle l'abbé de Lapize de Lapannonie providentiellement arraché aux meurtriers qui massacrèrent ses compagnons, « le 11 août (1792) fut le signal de la persécution qu'on préparait contre les ecclésiastiques : dans cette journée qui était, disait-on, consacrée à la recherche des ennemis de la patrie et des conspirateurs, nous fûmes arrêtés par les différentes sections de Paris, au nombre de quarante-six ou sept et conduits d'abord au Comité de la section du Luxembourg, au milieu des huées d'un peuple nombreux qui demandait nos têtes à grands cris : arrivés à ce comité, on nous fait subir un interrogatoire et, sur la déclaration que nous fîmes tous que nous étions prêtres insermentés, on jugea qu'il fallait s'assurer de nos personnes, et, après avoir arraché les cannes de ceux d'entre nous qui en avaient, on nous conduisit à dix heures du soir dans l'église des Carmes Deschaux... »

Ce que l'abbé de Lapize de Lapannonie raconte des quarante-cinq prêtres incarcérés aux Carmes, parmi lesquels se trouvaient justement les trois prélats dont on a lu les noms ci-dessus, se produisit d'une façon toute pareille pour les prêtres qui furent incarcérés à Saint-Firmin (ceux-ci avaient été recrutés parmi les ecclésiastiques qui habitaient dans le quartier de Sainte-Geneviève, c'est-à-dire, suivant la dénomination présente, du Panthéon), et aussi à l'Abbaye et à la Force.

Les 2 et 3 septembre 1792, tous ces prêtres, avec quelques laïques, que leur ferveur catholique avait fait arrêter comme « complices », furent massacrés par les soi-disant « travailleurs » *de ces journées tragiques, après avoir été invités*, une dernière fois, au seuil même de la mort, à prêter le serment schismatique.

On voit comment se présente cette cause. Les détails en sont d'un intérêt passionnant.

* * *

Tout le monde a lu le récit sommaire des massacres de septembre 1792, à Paris. On sait qu'ils furent organisés, et que les massacreurs furent payés pour leur « travail » après besogne faite. Mais, dans quelle mesure la haine de l'Eglise s'y mêla aux passions politiques, c'est ce que peu *de gens, même instruits, ont eu l'occasion* d'examiner.

Le « procès des Martyrs de septembre » répand sur ce problème d'histoire des lumières décisives.

Une première fois, les 213 confesseurs de la foi avaient, comme tant d'autres de leurs confrères, refusé de prêter le serment schismatique, et ceux d'entre eux qui remplissaient des fonction pastorales avaient été considérés, suivant les termes du décret du 27 novembre 1790, comme ayant renoncé à leur office. Ils avaient même été signalés à l'Assemblée nationale pour leur zèle, l'énergie de leur opposition à la Constitution civile du clergé ou pour leur ardeur à ramener dans le droit chemin les ecclésiastiques qui avaient eu la faiblesse d'y adhérer. Ces dénonciations servirent de base à leur arrestation.

Conduits devant le comité de leur section, on les y avait interrogés, comme l'abbé de Lapize le rapporte, sur le serment de la Constitution civile. Cette fois, ils ne se trouvaient plus devant le péril indéterminé que pouvait représenter pour eux la menace d'être poursuivis comme « perturbateurs de l'ordre public ». L'alternative était claire : ou le serment, ou la prison, et déjà des exemples multiples les avertissaient que l'incarcération n'était pour eux que le *prélude d'autres peines. Tandis qu'on les menait* à la section, ils avaient, d'ailleurs, traversé « les huées d'un peuple nombreux, qui demandaient leurs têtes à grands cris ». Cette indication est encore de l'abbé de Lapize.

Ils refusèrent pourtant le serment, cette fois encore. Et nous avons, par exemple, le procès-verbal de l'interrogatoire subi, devant le comité de sa section, par l'abbé Volondat, de la Souterraine (Haute-Vienne).

C'est le greffier de la section qui tient la plume, et son résumé officiel est plus éloquent, en sa monotonie protocolaire, que ne le serait le plus littéraire des comptes rendus :

*A lui demandé s'il est ecclésiastique et s'il a prêté le serment décrété par l'Assemblée nationale concernant le clergé. — A dit qu'il était ecclésiastique, qu'il avait prêté le serment décrété par l'Assemblée nationale, mais qu'il l'a rétracté.*

*A lui demandé qui a pu le déterminer à rétracter le serment qu'il avait fait, et quelles sont* les personnes qui ont pu le pousser à cet acte *inconstitutionnel. — A répondu que personne ne lui a donné aucun conseil à ce sujet et qu'il n'y a que sa conscience seule qui l'a déterminé à rétiter son serment.*

*A lui demandé depuis quand il a rétracté ledit serment. — A répondu qu'il a rétracté son serment le 4 de mars dernier, à Saint-Gaultier, département de l'Indre, où il était curé constitutionnel.*

*A lui demandé quels ont été et quels sont ses moyens de subsistance. — A dit que M. de Chantre, son ami, l'a reçu chez lui et lui a donné la subsistance, et n'a pas d'autres moyens, en ce moment.*

*Sur ce, attendu que le sieur Volondat s'est déclaré suspect, en faisant lui-même l'aveu du serment qu'il a rétracté et qu'il n'a pas de moyens de subsistance, nous l'avons remis au sieur Jacquemont, caporal du poste de la rue de Montreuil, pour le conduire maison des Carmes Deschaux, pour y demeurer en état d'arrestation jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.*

Une troisième fois, *in limine mortis*, ils eurent l'occasion de sauver leur vie en prêtant le serment schismatique. Et ce fut parmi le massacre même, face à face avec la mort. « ...On nous ordonna, raconte l'abbé de Lapize, de cesser nos prières et de nous lever : ce que nous fîmes aussitôt. Un d'eux nous demande alors d'un ton terrible et menaçant : «Avez-vous prêté le serment ? » Comme je me trouvais le plus près d'eux, je leur répondis que pas un de nous n'avait prêté ni ne prêterait le serment, que je devais seulement leur faire observer que la plupart d'entre nous n'y étaient pas obligés et que la loi laissait la liberté aux autres de le prêter ou non. « C'est égal, reprirent-ils alors, votre compte est fait. ». Voyant que rien ne pouvait apaiser leur fureur, après une courte prière, je me détermine à m'aller faire égorger. »

Ces traits succincts suffiraient sans doute à établir le martyre. Mais combien les détails que nous livrent les témoins oculaires ajoutent à cette évidence ! Les prisons des Carmes et de Saint-Firmin notamment, qui avaient été réservées aux prêtres et à leurs « complices » dans la résistance à la Constitution civile du clergé, se trouvèrent transformées en maisons de prières, et de groupe nombreux de prêtres insermentés qui fut incarcéré à l'Abbaye (« la Force » n'en reçut qu'un petit nombre) ne vida en rien aux autres confesseurs de la foi par leur ferveur, leur sérénité, et même leur joyeuse tranquillité.

« Les jours suivants (c'est-à-dire à partir du lendemain de l'arrestation), écrit l'abbé de Lapize, on nous permit de prier et de converser en*semble : dès cet instant, il nous sembla* avoir recouvré toute notre liberté. Les journées se passaient en prières, en lectures de piété, et à des conversations vraiment chrétiennes où nous nous encouragions les uns les autres à souffrir en dignes soldats de Jésus-Christ tout ce que nous *devions attendre de nos persécuteurs et de la* fureur d'un peuple à qui on ne cessait de persuader que nous étions ses plus cruels ennemis...

« Le 15 août, jour de Notre-Dame, écrit l'abbé de Lapize, nous entendîmes, vers dix heures du soir, dans la cour des Carmes, des cris affreux *et plusieurs coups de fusils ; nous* crûmes alors que c'en était fait de nous, et chacun se retira dans le sanctuaire pour offrir à Dieu le sacrifice de sa vie et se mettre de nouveau sous la protection de l'auguste Reine des Martyrs dont l'Eglise fait ce jour la fête. »

Leur mort fut conforme à cette préparation. Mgr du Lau, spécialement molesté le premier jour, s'était dès lors « réjoui, comme les apôtres, d'être jugé digne de souffrir pour la foi dont il avait déjà été un des plus zélés défenseurs... ». Interpellé, durant le tragique après-midi du 2 dé*cembre, par un des massacreurs qui lui de*mandait s'il était l'archevêque d'Arlés : « Oui, je le suis, répondit-il aussitôt avec une contenance ferme et modeste. — C'est donc toi, reprit ce monstre, qui as fait répandre tant de sang à Arles ! — Moi ! répond encore Mgr l'Archevêque, je ne sache pas avoir fait de mal à personne. — Tu n'as fait de mal à personne, scélérat, répartit encore ce misérable. Eh bien ! je vais t'en faire à toi. » Et aussitôt, il fond sur lui comme un *tigre furieux et lui décharge un grand coup de* sabre sur la tête. A ce premier coup, Mgr l'Ar*chevêque joint ses mains et s'en couvre le visage* et, sans faire la moindre plainte, reçoit de ce forcené la mort à laquelle il s'était si bien préparé...

Et l'abbé de Lapize ajoute ce trait caractéristique : « Ce qui étonnera, sans doute, c'est que je n'ai pas entendu se plaindre aucun de ceux que je vis massacrer. »

* * *

Il serait intéressant de reproduire ici des preuves que ce massacre fut une véritable exécution et que les assassins remplirent effectivement l'office de bourreaux. Dès maintenant, le lecteur comprendra la réflexion que S. Em. le cardinal V. Vannutelli formulait devant l'auteur de cet article : « Des esprits superficiels seront sans doute frappés surtout de l'ombre que jettent sur l'histoire de votre pays ces journées d'horribles massacres : mais ce crime est le fait d'une minorité, et c'est l'âme même de la France qui resplendit d'une gloire incomparable dans l'héroïsme sublime de ces confesseurs qui « ...sont allés grossir le chœur des martyrs » — comme s'exprimait le Pape Pie VI, dès le 10 octobre 1792, dans sa « lettre encyclique » aux Evêques du Territoire pontifical. »

*G. Vanneufville.*

*Erratum.* — Une phrase de l'article sur Godefroy Kurth est devenue peu intelligible par suite de l'omission de quelques mots. On me permettra de la rétablir ici : « L'homme de génie reflète de la sorte, par cette disproportion entre ce qu'il réalise et ce qu'il « réaliserait », l'impuissance où est Dieu lui-même d'épuiser dans la création les possibilités de sa puissance créatrice. »

*G.A.V.*

# Le Saint-Père et les prisonniers de guerre

## La lettre du cardinal Gasparri à M. l'abbé Noseda

*Lugano, 17 février.*

*Je vous ai signalé la lettre adressée par le car*dinal Gasparri, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, à M. l'abbé Noseda, curé de Morbio-Inferiore, *chargé de visiter les prisonniers austro-hongrois* en Italie. Mais ce document est si beau, il reflète si bien les sentiments du grand cœur du Saint-Père, que je me dois de vous en transmettre la traduction fidèle. Voici cette lettre :

*Du Vatican, le 5 février 1916.*

Illustrissime Monsieur,

Il est arrivé à la connaissance de l'auguste Pontife que vous avez reçu du Conseil fédéral helvétique la tâche délicate et charitable de vous rendre en Italie pour visiter les prisonniers de guerre autrichiens.

Cette nouvelle ne pouvait manquer de causer une grande consolation au cœur de Sa Sainteté, qui, dès le commencement de la guerre, a voué et continue de vouer ses soins paternels à tous ceux qui, gémissant sous le poids du malheur et de la douleur, forment l'objet de ses sollicitudes particulières.

Partant, le Saint-Père désire que, avec le baume de la parole divine et le réconfort de la foi et de la charité chrétiennes, vous portiez aux pauvres soldats qui souffrent de la captivité ses salutations paternelles et affectueuses, en les assurant que le Père commun veille sur leur sort malheureux, avec le profond désir d'alléger autant qu'il est possible l'amertume de leur situation.

Tout en ne négligeant aucun moyen pour atteindre ce but, et en recourant à tous les expédients de la charité que lui suggère son zèle apostolique, le Saint-Père ne manque pas de faire appel également aux moyens surnaturels, c'est-à-dire à la prière, en recommandant ces fils très chers à la miséricorde du Seigneur, qu'il supplie de hâter pour eux l'aube si ardemment souhaitée du retour heureux et libre dans leurs foyers désolés.

En outre, ces pauvres prisonniers ne seront pas peu réconfortés à la nouvelle que vous voudrez bien encore leur communiquer : à savoir que le Vicaire de Jésus-Christ, en les accueillant *tous sous le manteau de son affection pater*nelle, leur envoie de grand cœur, comme gage des faveurs célestes, la bénédiction apostolique.

Et comme il veut vous *faciliter* l'exercice du sacrement de la pénitence, source inépuisable de consolation pour les esprits, le Saint-Père vous accorde la faculté d'entendre les confessions des prisonniers de guerre, sans requérir l'autorisation des Ordinaires locaux, que vous vous contenterez d'aviser.

En vous communiquant ce trait de la bonté particulière du Saint-Père, qui est tout au bénéfice spirituel des pauvres prisonniers, je profite de l'occasion pour vous présenter mes sentiments d'estime sincère et distinguée.

†*Card. Gasparri.*

M. l'abbé Noseda va partir prochainement pour commencer sa *mission si chrétienne et si* humanitaire. Nous savons qu'il n'a consenti à quitter sa paroisse qu'à regret, bien qu'il s'agisse *d'une absence qui ne doive pas trop se prolon*ger. M. Noseda pourra d'ailleurs partir tranquille : un auxiliaire dévoué et zélé veillera sur ses ouailles.

M.

# Dans les troupes tessinoises

On nous écrit de Lugano :

*La nomination du lieutenant-colonel Schibler* au commandement du régiment tessinois 30, à la place du colonel Dormann appelé à l'état-major général, a été apprise avec une satisfaction générale chez nous. M. Schibler connaît à fond notre langue et notre caractère. Il sait allier à la fermeté de la discipline ce savoir-faire auquel les soldats du sud tiennent un peu plus que ceux du nord, et dont l'absence peut expliquer maints froissements passés qu'on eût aimé voir éviter. Le lieutenant-colonel Ernest Schibler a fait sa carrière parmi nous : il fut capitaine, puis major du bataillon 96 et ensuite commandant du 93. Il est notre camarade, pour ainsi dire, depuis 1903. Il est ressortissant d'Ollen, et compte 44 ans. Nous croyons savoir qu'il n'est pas au bout de sa carrière militaire déjà brillante.

Nous sommes aussi heureux de constater que, dans les dernières promotions militaires, on a tenu compte des Tessinois. C'est ainsi que notre ami, M. Séverin Pagamini, de Bellinzone, devient colonel. C'est le fils de ce vaillant vétérinaire Pagamini qui fut le premier de notre pays à donner son nom à la Société des Etudiants suisses et *dont la famille a toujours donné l'exemple de la* fidélité à l'Eglise et à la Suisse.

M.

# Offices du travail suisses

Le nombre des demandeurs de travail inscrits a été de 1530 (919 hommes, 611 femmes) supérieur à celui de décembre ; de même, les chômeurs non inscrits (en passage et ayant domicile fixe) ont aussi été plus nombreux, de 646. Un même mouvement a été enregistré pour les offres de travail, soit une augmentation de 878 places vacantes (409 pour hommes et 469 pour femmes).

Les placements du personnel masculin ont diminué de 173, tandis que ceux pour travail féminin ont augmenté de 163.

Sur 100 places vacantes, il a été inscrit 147,5 demandes de travail pour hommes et 107,8 demandes de places pour femmes, contre 139,2 et 101,4 le mois précédent.

Le marché du travail local a eu une aug*mentation de 425 offres de travail et une dimi*nution de 91 placements ; du dehors, il a été annoncé 453 places vacantes de plus, et il y a été effectué 81 placements de moins qu'en décembre. Le nombre total des demandeurs de travail inscrits et non inscrits qui se sont présentés aux offices du travail suisses pendant le mois de janvier s'élève à 13,592 (11,416 en décembre) ; il en a pu être placé 4295 (en décembre 4,305), tandis qu'il est resté 9,297 chômeurs, soit le 68,4 % sans occupation (en décembre 7,111, soit le 62,2 %). Les conditions d'engagement ont été, pour les ouvriers qualifiés (spécialement pour la construction et l'industrie textile, etc.) quelque peu moins favorables.

D'autre part, les demandes de personnel agricole ont été rares dans la plupart des contrées ; mais c'est surtout pour les employés d'hôtels et de commerce que la situation a été critique. Pendant le mois de janvier, les demandes de sans métiers ont été satisfaisantes.

* * *

Extraits des rapports des Offices :

Zurich : *Les offres de travail ont été rares* pour la plupart des métiers, surtout pour ceux afférant à la construction ; par contre, la demande de sans métiers a encore été satisfaisante.

Winterthour : Les demandes de personnel sont rares, sauf pour les tourneurs et fondeurs.

Berne : Malgré la douceur de la température, de nombreux maçons, tailleurs de pierre, charpentiers, gypseurs, peintres, manœuvres et autres ouvriers du bâtiment chôment. La situation pour les employés d'hôtels est toujours défavorable.

Bienne : Le marché du travail défavorable persiste pour la construction et l'industrie hôtelière. Les demandes de personnel agricole sont aussi très rares.

Lucerne : Une amélioration du marché du travail n'est survenue que grâce aux offres provenant du dehors.

Fribourg : Par suite de la température relativement douce, il a encore pu être placé du personnel agricole et des sans métiers. Par contre, la demande de professionnels a été très minime.

Bâle : Situation toujours plus critique pour professionnels et sans métiers.

Schaffhouse : La situation générale est encore satisfaisante. Toutefois, une tendance à la baisse s'est manifestée. Le nombre des chômeurs augmente.

Saint-Gall : La demande de personnel a diminué pour tous les domaines ; le chômage com*plet ne se fait cependant pas encore sentir.*

Rorschach : Situation critique continue par suite du manque des matières premières. *Un grand nombre de maisons ont réduit le* travail à 4 jours par semaine.

Aarau : Grand nombre d'offres de travail pour terrassiers et métallurgistes ; pour le reste, grand calme.

Lausanne : Situation critique persistante, surtout dans la construction, l'industrie hôtelière ; minime augmentation des offres pour l'agriculture. Industrie métallurgique satisfaisante.

La Chaux-de-Fonds et Genève annoncent un marché du travail critique.

# Publications nouvelles

—o—

Charles Gos. *Croquis de frontière.* Mobilisation suisse 1914-1915. Préface de M. G. de Reynold. Lausanne, Payot et Cie. 1916.

Voici un beau et bon livre, écrit d'un style alerte et coloré par un officier d'artillerie de montagne qui est en même temps un artiste. L'occupation de nos frontières nous a valu déjà bon nombre de livres de tous genres. Je ne sais si je m'abuse, mais celui-ci me paraît bien l'un des meilleurs et qui restera. Les impressions, descriptions, souvenirs s'y mêlent très agréablement et l'on éprouve soi-même à le lire mille sentiments divers. Aimer son pays, le servir les armes à la main, goûter la beauté de ses merveilleux *paysages, comprendre* la tragique horreur du drame qui se joue tout près de nous, n'est ce point ce que fut donné à l'auteur ? Et il sait nous faire sentir tout ce qu'il a vécu lui-même. Ses récits émeuvent, divertissent et font réfléchir. Un écrivain romand, qui est aussi soldat, disait l'autre jour de ces pages qu'elles étaient pleines d'une « émotion contenue » et que les reflétaient bien « les sentiments d'attente, de curiosité, de mélancolie — et malgré tout — de bonheur d'être là qu'ont ressentis ceux qui ont vécu de longues journées à la frontière. » Je le crois sans peine. A nous, qui n'avions pas l'honneur de monter la garde dans les Alpes ou sur le Rhin — et qui sentions notre infériorité — ce petit livre fait naître quelques éléments de la psychologie de nos troupes ; il est pour nous un document moral, la révélation d'un état d'âme. C'est pourquoi M. de Reynold a justement écrit dans sa préface : « Les ouvrages comme *Croquis de frontières* » ou cet admirable *Homme dans le rang*, de Robert de Traz, possèdent non seulement une valeur littéraire, une valeur d'art, mais encore, à l'heure actuelle, ce sont des *actes*. Ils contiennent en eux et ils expriment la force morale qui est le ressort de toute armée et que toute armée doit pouvoir puiser, si elle veut résister et vaincre, dans le peuple lui-même, c'est-à-dire dans chacun de nous. » Je ne sais pas de plus bel éloge.

A l'heure trouble où nous vivons, sachons — malgré tout — tourner nos regards vers l'armée. Elle ne connaît pas les irritantes et stériles discussions des gens qui parlent sans cesse de leurs sympathies — des « philes » de toute espèce — parce qu'elle sait mieux que nous, la conscience du devoir.

G. C.

Schneider et Fick, *Commentaire du Code fédéral des obligations*. 2me volume, livraison 4. Delachaux et Niestlé S. A. éditeurs, Neuchâtel (Suisse).

La quatrième livraison du 2me volume de cet ouvrage vient de paraître ; elle va des articles 741 à 827, et contient la fin de la lettre de change et le commencement des chapitres du billet de change. La livraison prochaine renfermera la fin de l'ouvrage et la première partie sinon la totalité de la table des matières des deux volumes.

*Flugschriften der « Schweiz. Vereinigung für Heimatschutz ». Heft 1 : Schutz der Seeufer*, von Dr. Jules Coulin. — Mit 40 Abbildungen. Druck und Verlag : Buch-und Kunstdruckerei Benteli A.-G. Bümpliz, 1916. — Prix : 30 centimes.

La « Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz » (Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque) vient de publier sous le titre « Schutz der Seeufer » (Protection du bord de nos lacs) le premier numéro, richement illustré, des fascicules qu'elle fera paraître dans le louable but de vulgariser l'œuvre *protectrice des beautés naturelles et artistiques* de notre pays.

*Schweizerische Blätter für Wirtschafts- und Sozialpolitik.* Halbmonatsschrift. — Von Dr. Jur. H. Reichesberg, Professor an der Universität Bern. — Buchdruckerei Scheidlin & Cie, Bern.

*Numéro 9* : Das kaufmännische Bildungswesen in der Schweiz, von H. Stähli, Lehrer an der städt. Töchterhandelsschule in Bern. — *Die Entstehung* der modernen Verkehrswirtschaft, von N. Reichesberg (Fortsetzung). — Arbeiterschutz. — Genossenschaftswesen. — Die Arbeiterversicherung in Deutschland im Jahre 1913. — Die Verlängerung der Betriebsstunddng. — Enquête über die Arbeitsverhältnisse der Krankenpflegerinnen in der Schweiz, bearbeitet von Anna Zollikofer, Sankt-Gallen.

*Le Trust d'importation de 1915 (Société suisse de surveillance).* — Conférence de M. le professeur Rogel, faite sous les auspices de la Société genevoise d'utilité publique et de l'union civique, le 29 novembre 1915. — Genève, Société générale d'imprimerie, 18, Pélisserie, 1916.

La Société suisse de surveillance (S. S. S.), créée dans le but de régler notre situation économique à l'intérieur et dans nos relations avec l'étranger, de faciliter nos approvisionnements et de mettre un terme au privilège dont jouissaient certaines personnes ou maisons qui importaient des marchandises par l'intermédiaire des commissariats de guerre, donne au sujet traité une importance toute particulière et du plus haut intérêt.

*Pour quoi remplacer le pétrole étranger ?* — Brochure écrite par M. Dickmann, directeur de la Société suisse de l'acétylène, à Bâle. — Imprimerie du Basler Berichthaus, Bâle, 1915.

L'auteur nous donne sous ce titre une étude très illustrée des plus intéressantes sur les nouveaux progrès réalisés dans d'application de l'acétylène pour l'éclairage et le chauffage. Si modeste et si peu prétentieuse que soit cette brochure, son contenu n'en présente pas moins un réel intérêt en démontrant à une époque où le pétrole est devenu si rare et si cher, *qu'il peut être avantageusement remplacé*.

39 *Feuilleton de LA LIBERTE*

# La maison du mensonge

par ROGER DOMBRE

—o—

Mais lui ne la croyait pas et prenait pour un enfantillage irraisonné ce qui était l'expression d'une résolution absolue.

— Pourquoi parler ainsi ? dit-il. Toutes les jeunes filles se marient, c'est leur fin naturelle. Nierez-vous que l'instinct maternel vous possède entièrement ? Alors observez l'attitude de Jacques à votre égard.

Il vous considère comme sa véritable maman.

— Raison de plus pour que j'abandonne une place usurpée trop longtemps. Il importe que je me sépare de cet enfant avant qu'il comprenne...

— Et moi, alors ?... et moi ?...

Ce cri du cœur échappa au malheureux Margaresnes qui ne pouvait plus contenir ses sanglots.

— Germaine, implora-t-il à travers ses larmes, n'aurez-vous point pitié de lui, de moi ?... J'ai déjà tant souffert !... Aurez-vous la cruauté de me rejeter dans ma triste solitude au moment même où je croyais toucher au bonheur ?

Elle ne répondit pas ; mais il ne pouvait prendre ce silence pour un acquiescement. Rien qu'à regarder sa figure, il voyait bien qu'il n'avait pu ébranler sa résolution.

— Assez, assez là-dessus, prononça-t-elle enfin avec effort. Je suis fatiguée... épargnez-moi...

Et vraiment lasse, en effet, elle marcha à grands pas vers la maison, le laissant derrière elle, misérable et confondu.

Une fois dans son appartement, elle se prit à pleurer à son tour, murmurant dans sa navrance.

— Je n'ai pas même réussi à leur donner la paix... A lui, du moins... Voilà donc ce qui devait arriver ?... Et maintenant je dois partir plus que jamais, après les imprudentes paroles qu'il m'a fait entendre. Sans le vouloir et sans le savoir, M. Margaresnes vient de signer mon acte de délivrance.

Elle demeura sourde aux supplications de Léone qui flairait un mystère et qui brûlait d'en avoir la clé ; puis, les verrous poussés, elle écrivit des lettres et feuilleta des indicateurs.

Car elle était bien décidée à fuir la Maison du Mensonge et à ne plus devoir qu'à son travail le pain qu'elle mangerait.

*Cependant, vaincue par la fatigue, elle s'endormit au matin.*

Il faisait grand jour quand la femme de chambre vint heurter à sa porte.

— C'est vous, Jossette ? Qu'y a-t-il ?

— Inquiète, car il est tard, Mademoiselle Léone m'envoie demander à Madame si Madame ne se trouve pas souffrante ?

— Répondez que je vais bien, quoique ayant mal dormi.

— Faut-il apporter le thé ?

Oui, dans un instant.

Lorsque Jossette reparut avec le plateau du déjeuner, elle présenta à sa maîtresse une lettre cachetée.

— Monsieur m'a recommandé de remettre ceci à Madame, aussitôt son réveil. Des nouvelles reçues ce matin l'ont obligé à partir, et Monsieur n'a pas voulu troubler le repos de Madame.

Cette correspondance entre époux intriguait fort la servante, qui n'eut cependant pas le plaisir de découvrir la moindre trace d'émotion sur le visage de Madame Margaresnes tandis que celle-ci lisait.

Courte d'ailleurs, la missive ne contenait que ces mots :

« Je n'ose affronter votre présence, après les dures paroles dont vous m'avez accablé hier.

« Mais je garde l'espoir qu'elles ne sont pas irrévocables.

« La réflexion vous convaincra peut-être que notre mariage est la solution la plus naturelle d'une situation que les circonstances ont rendue si complexe.

« Vous le voyez, je parle le langage de la raison et non plus celui de la passion, puisque vous me l'interdisez. Mais si vous vous rendez à mes vœux, si j'ai la joie de me savoir écouté, ma vie ne sera pas assez longue pour vous témoigner ma gratitude.

« Prêt à répondre à votre premier appel, je finirai la semaine à Nice. »

Germaine n'eut pas un froncement de sourcils, en prenant connaissance de cette épître.

— Voilà qui signifie en bon français, pensa-t-elle :

« Mademoiselle, vous êtes compromise pour avoir vécu six mois sous mon toit. Je suis satisfait de vos services et disposé à les reconnaître par le mariage. »

Elle était un peu ingrate en parlant ainsi, car Margaresnes, très réellement épris et très sincère, la mettait à cent coudées au-dessus de lui.

— Qu'importent ces lignes, se dit-elle. Je persiste à vouloir reprendre ma liberté, sinon ma personnalité civile qu'on m'a dérobée sans retour. Mais je porterai le nom de ma mère à défaut du mien qui ne m'appartient plus ; je lutterai courageusement contre les difficultés qui pourront, de ce chef, surgir sur mes pas ; je serai soutenue par la pensée qu'en dépit des apparences mon honneur est sauf et que je sortirai la tête haute de cette périlleuse aventure.

Ce qui arrive me prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se laisser guider par la seule pitié. J'ai péché déjà contre la vérité en m'associant à une imposture ; je pécherais plus gravement encore en jurant fidélité à un homme que je ne saurais aimer, puisque mon cœur est rempli du souvenir d'un autre.

Comme il arrive toujours, le fait seul d'avoir pris une décision ramena le calme et la paix dans l'âme de la jeune fille.

Elle sentit qu'un travail assidu lui serait salutaire ; elle résolut de l'accepter, si pénible qu'il fût, en esprit d'expiation et de réparation pour le dommage moral qu'elle s'était fait.

Oh ! qu'il lui tardait maintenant de s'affranchir de ce luxe et de son oisiveté !

« La vérité vous délivrera. »

La parole biblique revenait dans sa mémoire et la consolait un peu.

L'absence momentanée de Margaresnes servait ses plans, lui donnait le loisir de faire ses préparatifs, de recevoir les renseignements des agences auxquelles elle avait écrit afin de trouver des élèves à l'étranger. Et, si ces réponses tardaient à venir, elle aurait toujours la ressource de se réfugier dans un couvent où elle les attendrait.

Ainsi, quand Margaresnes reparaîtrait à la villa, la pseudo Madame Margaresnes serait déjà loin.

Le frère et la sœur expliqueraient à leur manière son départ subit. Du reste leurs relations étaient si peu nombreuses que personne ne s'en inquiéterait au dehors.

Quant au petit Jacques...

A ce nom, des larmes embrumèrent les yeux de Mademoiselle Lemaire.

Elle chérissait ce petit enfant qui se donnait à elle dans son heureuse ignorance et que sa disparition rendrait orphelin pour de bon.

Mais, courageusement, elle réprima son chagrin.

*(A suivre.)*

## Sommaire des Revues

**Le Correspondant**, 25 janvier : L'Allemagne et le charbon, I : Fernand Engerand. — Silhouettes de guerre. — Le général sir Horace Lockwood Smith-Dorrien : Miles. — La situation au Maroc, II : Albert Esquerré. — La question de la Comédie Française : Alfred Poizat. — Entre les belligérants. — La Hollande *depuis un an*, II : *** — L'âme sereine d'un soldat : Léo Latil. — Le maximum. — L'échec des quatre lois révolutionnaires : M. Marion. — A tire d'ailes. — Carnet de vol d'un aspeur-aviateur, II : Renaud de la F. — Le chemin de l'église : George Fonsegrive. — La crise intérieure de l'Allemagne. — Alimentation et questions diverses : *** — Chronique politique : Intérim. — Bulletin bibliographique.

Prix de l'abonnement : Paris, départements et étranger : un an, 35 fr. ; six mois, 18 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne à Paris, aux bureaux du *Correspondant*, rue Saint-Guillaume, 31.

---

†

Monsieur et Madame Eugène Philipona Schæffler et leurs enfants, à Hauterive ; Monsieur et Madame Marie Ionin-Philipona et leurs enfants, à Genève ; Monsieur et Madame Louise Kroug-Philipona et leurs enfants, à Fribourg ; Mademoiselle Jeanne Philipona, à Fribourg ; les enfants de feu Louise Frioud-Philipona, à Rossens ; Monsieur et Madame Siméon Philipona et leurs enfants, à Romont ; Monsieur et Madame Vincent Philipona à Rossens ; Madame veuve Philipona-Clerc et ses enfants, à Rossens ; Monsieur et Madame Marie Party et leurs enfants, à Corpataux ; Monsieur et Madame Charles Juat Schaffner, à Romont ; Madame veuve Marie Puget-Schaffner et ses enfants, à Toulon ; Madame Joséphine Zastchauk-Schaffner, à Clarens ; Monsieur et Madame Emile Schaffner, à Bex ; Messieurs Antoine et Charles Schaffner, à Soleure, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

*Chef d'usine*

leur cher et bien-aimé père, grand-père, beau-père, beau-frère, oncle, pieusement décédé, le 16 février, à l'âge de 66 ans, muni de tous les secours de la religion.

Départ du domicile mortuaire : Barrage, à 1 ¾ h.

L'enterrement aura lieu dimanche 20 février, à 2 ½ heures.

L'office funèbre sera célébré le lendemain lundi, à 8 ¼ h., à l'église de Saint-Jean.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

**R. I. P.**

---

†

**Les Entreprises électriques fribourgeoises**

ont le grand regret de faire part *du décès de leur fidèle et dévoué* employé

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

*chef d'usines*

L'enterrement aura lieu dimanche, 20 février, à 2 ½ h. de l'après-midi, à l'église de Saint-Jean.

Domicile mortuaire : Barrage.

**R. I. P.**

---

†

**Société de secours mutuels**

DE LA

**ville de FRIBOURG**

ET DES

**campagnes fribourgeoises**

Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté collègue

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

qui auront lieu dimanche 20 février, à 2 ½ heures après midi.

Domicile mortuaire : Barrage.

**R. I. P.**

---

†

**Société de musique**

**Union instrumentale fribourgeoise**

*Messieurs les membres sont* priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

*membre passif*

qui auront lieu dimanche, à 2 ½ heures après midi.

Domicile mortuaire : Barrage.

**R. I. P.**

---

†

Madame Anna Chassot-Maitre, Monsieur et Madame Antonin Chassot, Madame veuve Faustine Maitre, Monsieur et Madame Joseph Chassot et famille, à Estavayer-le-Lac ; Madame Alfred Chassot et famille, à Fribourg ; Madame veuve Baptiste Chassot et famille, à Estavayer-le-Lac ; les familles Maitre, Chassot, Bovet et alliées, à Estavayer-le-Lac, Fribourg, Rueyres-les-Prés, Bussy, ont la profonde douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

**Laurent Chassot-Maitre**

*directeur du Crédit agricole et industriel de la Broye*

*député au Grand Conseil*

*conseiller communal*

leur cher époux, frère beau-fils beau-frère, neveu et cousin, décédé à Estavayer-le-Lac, le 18 février, dans sa 43me année, muni de tous les secours de la religion.

L'office d'ensevelissement aura lieu à Estavayer-le-Lac, le lundi 21 février, à 8 ½ h. du matin.

**R. I. P.**

---

†

**Le conseil communal d'Estavayer**

a la douleur de faire part du décès de

MONSIEUR

**Laurent CHASSOT**

*conseiller*

survenu le 18 février.

L'ensevelissement aura lieu à Estavayer, lundi 21 février, à 8 ¼ heures du matin.

**R. I. P.**

---

†

**La Société du Moulin agricole de la Broye fribourgeoise**

**LULLY**

a le profond regret de faire part du décès de

MONSIEUR

**Laurent CHASSOT**

*Directeur*

*membre*

*de son Conseil d'administration*

L'ensevelissement aura lieu à Estavayer, lundi 21 février, à 8 ½ heures du matin.

**R. I. P.**

---

†

**Le conseil d'administration du Crédit agricole et industriel de la Broye**

a le profond regret de faire part du décès du Directeur de l'Etablissement.

MONSIEUR

**Laurent CHASSOT**

*député*

survenu après une pénible maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Estavayer, lundi 21 février, à 8 ½ heures du matin.

**R. I. P.**

---

**ON DEMANDE**

**une jeune cuisinière**

bien recommandée.

S'adresser à l'**Hôtel de la Lande, Brassus** (ct. de Vaud).

---

**DAME PROF.**

donnerait leçons d'anglais ou de piano en échange de l'usage du piano. — **H. 8, poste rest., Fribourg.** H 841 F 858

---

†

Monsieur et Madame Camille Grét Oberson et leurs enfants : Joseph, Maria et Paul, à Fribourg, ont la douleur de faire part de la mort de leur cher petit

**FRANÇOIS**

décédé vendredi 18 février, à l'âge de 10 mois, après une pénible maladie.

L'enterrement aura lieu dimanche 20 février, à 4 h. de l'après-midi, à Vuisternens-dev.-Romont.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

---

†

**Société de tir militaire de la ville de FRIBOURG**

Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté collègue

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

*membre actif*

qui auront lieu dimanche 20 février, à 2 ½ heures après midi.

Domicile mortuaire : Barrage.

**R. I. P.**

---

†

**Société suisse des contremaîtres**

**Section de Fribourg**

Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de leur regretté collègue

MONSIEUR

**Vincent PHILIPONA**

*chef d'usine*

qui auront lieu dimanche, 20 février, à 2 ½ h., à l'église de Saint Jean.

Domicile mortuaire : Barrage.

**R. I. P.**

---

†

**La Société de musique**

**« LA PERSÉVÉRANCE »**

**à Estavayer-le-Lac**

a le regret de faire part à ses membres honoraires, d'honneur et passifs du décès de

MONSIEUR

**Laurent CHASSOT**

*membre d'honneur*

L'ensevelissement aura lieu à Estavayer, lundi 21 février, à 8 ¼ heures du matin.

**R. I. P.**

---

**Dactylographie**

Exécution prompte et soignée de tout travail à la machine à écrire.

**Mme Marie PAGE**, *5, rue Louis Chollet.* H 413 F 470

---

**Homme sérieux**

**37 ans**, parlant les deux langues, possédant de bonnes références, sachant conduire les chevaux, **demande place** comme livreur ou autre, dans magasin ou fabrique. 917

S'adresser sous H 915 F, à la *S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.*

---

**JEUNE HOMME**

Français ou Suisse-français, instruit, porteur de bons certificats, et de bonne éducation **est demandé** comme secrétaire pour le Consulat de France à Lausanne.

Se présenter personnellement à **M. de Buyer**, *14, rue Geiler*, **Fribourg.** H 923 F 925

---

**PERSONNE**

de toute confiance, connaissant bien l'entretien d'un ménage soigné, **demande place** dans une cure ou chez personne seule.

S'adresser sous H 925 F, à la *S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.*

---

**Coffres-forts**

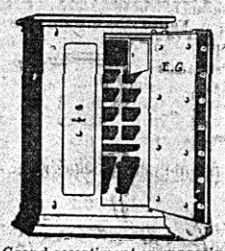


*Grand assortiment en magasin*

**GOUGAIN & FILS**

*Fribourg*

---

**A remettre** au centre de Lausanne

**EXCELLENT CAFÉ**

Pas de clientèle à payer. Mobilier et marchandises d'après inventaire. — S'adr. : **Berger**, *gérant, Grand Pont, 8,* **Lausanne.** H 874 L 921

---

**A LOUER**

pour l'année, **une vache** prête au veau

S'adresser à **M. Germain Jaquet, à Grolley.**

---

**Fromages! Fromages!**

**Petits fromages de Tilsit,** bons tendres, ¼ gras, de 4-5 kg. sont expédiés au prix de 1 fr. 50 le kg., par

**W. LUTHI**

*expéd. de fromages*

**Rorschach** (Saint Gall).

---

Les soussignés avisent l'honorable public de la ville et de la campagne qu'ils desservent, à partir de lundi 21 février prochain, le

**Café-brasserie de la Schweizerhalle**

à **Fribourg**, complètement remis à neuf. Ils s'efforceront, par des marchandises de Ier choix, de satisfaire leur future clientèle.

Se recommande, H 900 F 904

***Famille EGGER-CORPATAUX,***

*ci-devant à Neyruz.*

---

**Vente d'immeubles**

L'office des faillites de la Sarine exposera en vente aux *enchères* publiques, à l'auberge du Mouret, **mardi 29 février,** dès 2 heures de l'après midi, les immeubles appartenant à la masse en faillite de Robert Bæchler, à Treyvaux, comprenant 2 maisons d'habitation avec grange et écuries, et environ 31 poses en pré et champ.

Prix d'estimation : 37,000 francs.

Les conditions de vente sont déposées à l'office. 916-254

---

**RIEN A FAIRE, MA VIEILLE**

**LA TUBERCULOSE. — Cet homme est à moi, je le tiens.**
**LE CATARRHE. — Rien à faire, ma vieille, il prend du Goudron-Guyot.**

L'usage du Goudron-Guyot, pris à tous les repas, à la dose d'une cuillerée à café par verre d'eau suffit, en effet, pour faire disparaître en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite la plus invétérée. On arrive même parfois à enrayer et à guérir la phtisie bien déclarée, car le goudron arrête la décomposition des tubercules du poumon, en tuant les mauvais microbes, causes de cette décomposition.

Si l'on vent vous vendre tel ou tel produit au lieu du véritable Goudron-Guyot, **méfiez-vous, c'est par intérêt.** Il est absolument nécessaire, pour obtenir la guérison de vos bronchites, catarrhes, vieux rhumes négligés et à fortiori de l'asthme et de la phtisie, de bien demander dans les pharmacies le **véritable Goudron-Guyot.**

Afin d'éviter toute erreur, regardez l'étiquette ; celle du véritable Goudron-Guyot porte le nom de Guyot imprimé en gros caractères et sa *signature en trois couleurs : violet, vert, rouge, et en biais*, ainsi que l'adresse : **Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**

*Dépôt général pour Fribourg :* **Bourgknecht & Gottrau.**

Prix du Goudron-Guyot : 2 francs le flacon.

Le traitement revient à **10 centimes par jour** — et guérit.

**CADEAU** La Maison **G. Vinci,** 8, rue Gustave Revilliod, Genève, agent général pour la Suisse, envoie à titre gracieux, et franco par la poste, un flacon échantillon de **Goudron-GUYOT** ou de **Capsules GUYOT** à toute personne qui lui en fait la demande de la part de *La Liberté.*

---

**Sucres**

Aussi longtemps que disponible :

**Sucre Semoule**
**Sucre Pilé**
**Sucre Scié**

en paquets de 1 kg.

dans toutes les succursales de la

**Maison spéciale pour les Cafés**

**„MERCURE"**

---

***AUX CHARMETTES***

**Dimanche 20 février, à 3 ½ h. après midi**

**CONCERT**

DONNÉ PAR

**L'Union Instrumentale Fribourgeoise**

ENTRÉE LIBRE

---

**Auriez-vous tout essayé !!!**

avec ou sans succès, néanmoins, nous vous assurons que seules

**Les PASTILLES JEANNE D'ARC**

aux plantes concentrées

vous assurent la guérison des maux d'estomac, névralgies et douleurs, clous, poussées et démangeaisons, en un mot toutes les affections du sang, du foie et des reins. Se méfier des *contrefaçons*, exiger la marque déposée et la signature de l'inventeur sur chaque boîte.

Prix : **1 fr.** la boîte. — **Fr. 1.75** la ½ boîte.

En vente chez **M. Lapp,** pharmacien, *Place Saint-Nicolas,* **à Fribourg.**

---

SA GRANDEUR

**Monseigneur Colliard**

ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET GENÈVE

*Souvenir de sa consécration épiscopale à Rome*
*9 janvier 1916*
*et de son entrée à Fribourg*
*17 janvier 1916*

Prix : **50 centimes**

EN VENTE AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL

**Fribourg**

---

**ŒUVRE DU TRAVAIL**

*Grand'Rue, 5, FRIBOURG*

**Lingerie** pour femmes et enfants.

**Articles** pour œuvres de bienfaisance.

**Chemises** pour hommes et garçonnets.

**CHAUSSETTES**

**Tabliers** en tous genres, pour dames, fillettes et enfants, **tabliers-blouses, linge et tabliers de cuisine.**

**RACCOMMODAGE**

Un achat fait à l'Œuvre du travail donnera à l'ouvrière l'assistance la meilleure et la plus moralisatrice. 381

---

**Dr Emile EMS**

**Notaire, à Morat**

A OUVERT SON ÉTUDE

dans les anciens bureaux de feu M. le notaire Tschachtli.

*Stipulations en français et en allemand*

*Téléphone N° 9. Adresse télégraphique : Ems-Morat.*

---

*Ecole spéciale pour la formation de*

**Chauffeurs d'automobiles**

**Louis Lavanchy,** *30, avenue Bergières,* **Lausanne.** Brevet professionnel garanti en 3 semaines. *Plus de 1200 chauffeurs formés par nos soins.*

Etablissement de ce genre le plus sûr et le plus sérieux. Demandez prospectus gratuit. Téléphone 38.04.

---

**CHICORÉE**

**supérieure, du Nord, garantie pure**

**VILAIN FRÈRES, fabricants, à Bourbourg (Nord)**

Usines à Bourbourg, Petite Synthe, Coudekerque et Hoymille, les plus importantes du Nord de la France.

---

**Vente d'Immeubles aux enchères publiques**

**Théophile Dewarrat,** exposera en vente, aux enchères publiques, le **lundi 28 février,** à 2 *heures de l'après-midi,* au **Cercle Paroissial d'Attalens,** les immeubles que son pupille possède à **Attalens,** comprenant :

1° Belle maison d'habitation, plusieurs logements, granges, écuries, pont de décharge, buanderie, fontaine à l'abri, eau à la cuisine, lumière électrique, ainsi que 20 poses de terrain de première qualité.

2° Un joli bâtiment récemment construit, à proximité de la ferme, avec logement de 3 chambres, cuisine, four, remise et 2 poses d'excellent terrain attenant art. 1145 A et B du registre foncier d'Attalens.

3° 2 poses de forêt art. 597a de la même commune.

Ces immeubles, d'un grand rapport, sont avantageusement situés, à proximité de la route Attalens-Vevey. *Eventuellement, les lots seront* réunis au gré des amateurs.

L'adjudication, qui sera définitive, sera donnée sous réserve de ratification de la Justice de paix de Châtel-Saint-Denis, le jour même des enchères. H 921 F 927

Châtel-Saint-Denis, le 18 février 1916.

Par ordre : **Ox. Millasson,** *huissier.*

## Représentation

**Première marque Désaley demande** représentant actif. 873

Offres sous chiffres H 14733 L, à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne.

## Docteur HERZOG
BROC
**absent**
pour le service militaire

**Dame,** dans le commerce, **demande** jeune fille de 16 à 18 ans, propre, honnête et intelligente, pour la seconder.

Adresser offres sous O. 11374 X., à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Genève.

## Hygiène de la chevelure

**Champoing aux œufs**
**Ondulations Marcelle**
**Postiches. — Prix modérés**

Se recommande, 788

**Mme L. BOSCH,** coiffeuse
*1er étage, Pharmacie St-Pierre*
**Rue du Temple, 1.**

## Thé St-Denis

**Purgatif, dépuratif**
**antiglaireux**

Ce thé, d'un goût très agréable, a l'avantage de pouvoir être pris sans se déranger de ses occupations et sans changer en rien sa nourriture, aussi se recommande-t-il aux personnes faibles et délicates. — Il est d'une efficacité incontestable pour combattre les *hémorroïdes, la migraine, les maux de tête, les étourdissements, les mauvaises digestions, les maladies de la peau, la constipation,* etc.

En vente, 1 fr. 20 la boîte.

Dépôt : Pharmacie **Jambé Châtel-St-Denis ; G. Lapp,** pharmacies **Bourgknecht** et **Gottrau, Fribourg ; Gavin Bulle ; Robadey, Romont.**

## A LOUER

pour tout de suite

**divers appartements**

de 5 et 6 chambres de maître, chambre de bains, chambre de bonne et dépendances ; confort moderne. H 792 F 7

S'adresser à **Alfred Blanc,** *avocat, route de Villars, N° 3.*

## Papier peint

IMMENSE CHOIX
**très bon marché**
chez
**BOPP, ameublements**
rue du Tir, 8 FRIBOURG

## A LOUER

**pour tout de suite,** dans le haut de la ville, **un logement** de 7 chambres, cuisine, dépendances, part à la buanderie. Confort moderne.

S'adresser **par écrit,** sous H 611 F, à la S. A. suisse de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg.* 647

## Chambres meublées

**A louer** belles chambres meublées, avec ou sans pension.

S'adresser sous H 860 F, à la S. A. suisse de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg.*

**On demande** tout de suite

***une bicyclette***

d'occasion, en très bon état.

S'adresser sous H 926 F, à la S. A. suisse de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg*

## POUR RIEN !!!

20,000 sapins-épicéas de 0 m. 60 à 1 m. 50, sur gare des Hauts-Geneveys. 703

S'adresser à **M. Boillon, Bretonvilliers** (Doubs, France).

## A VENDRE

à proximité d'un grand village du district de la Sarine et à demi-lieue de 2 gares, un

**beau domaine**

de 12 poses tout attenant et d'excellent rapport, bâtiment en bon état, eau intarissable.

S'adresser sous H 924 F, à la S. A. suisse de publicité *Haasenstein & Vogler, à Fribourg.*

---

**Mardi 22 février 1916**

# HOTEL SUISSE — Fribourg

***Commandes - Transformations - Réparations***

DE

# FOURRURES

d'après les nouveaux modèles, saison 1916-17

seront reçues par

## SCHMID Fils, fourreurs de NEUCHATEL

*Tarifs d'été.* — Maison de toute confiance — *Tarifs d'été.*

---

## DERNIÈRE CRÉATION !
**Montre-bracelet cuir**

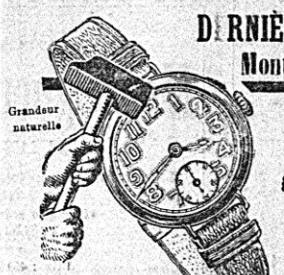

Grandeur naturelle

avec
**VERRE**
**garanti incassable**
**CADRAN**
**RADIUM**
*Heure visible la NUIT*

**Les coups de marteaux ne peuvent même pas briser le verre de cette montre.**

N° 20 Boîte nickel ou acier, mouvement cylindre empierré, Ire qual., Fr. **12.50** ; IIme qual., Fr. **10.—**.

N° 21 Boîte argent, excellent mouvement cylindre empierré, Ire qual., Fr. **18.50** ; IIme qual., Fr. **15.—**.

N° 22 Boîte nickel ou acier, excellent mouvement ancre, Ire qual., 15 rubis, Fr. **20.—** ; IIme qual., 10 rubis, Fr. **16 —**.

N° 25 Boîte argent, excellent mouvement ancre, 15 rubis, haute précision Ire qual., Fr. **30.—** ; IIme qual., Fr. **25.—**.

**Augmentation pour :**

Cadran points et aiguilles radium Fr. **2.—**
Cadran chiffres et aiguilles radium » **4.—**

ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

*Catalogue de luxe pour montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils. Gratis et franco.*

**C. WOLTER-MŒRI,** Fabrique d'Horlogerie
**LA CHAUX-DE-FONDS**

---

## CHAUFFAGE CENTRAL

*Projets — Devis*
*Transformations. Réparations.*

**Installations sanitaires**
**EN TOUS GENRES**
*Service d'eau chaude. — Bains*
*Douches. — Buanderies*

**SCHÆFFER Frères,** FRIBOURG Varis, 29

---

# Comme avant la guerre

**CAFÉ CARACOLI FIN,** qualité extra, à **Fr. 1.15** le ¼ kg.
**CHICORÉE FRANCK DES DAMES** garantie pure, à **40 cent.** le paquet de 250 grammes. 757

**Expédition contre remboursement depuis 5 kg.**

**Aux Magasins CIORRI & PASSELLO**
**Combremont-le-Grand**
*Maison de confiance, fondée en 1859*

## Vente juridique

**L'Office des faillites de la Sarine** exposera en vente aux enchères publiques, **vendredi 25 février, dès 1 heure de l'après-midi, devant le domicile de Pierre Egger, à Nierlet-le-Toit :** 5 vaches non portantes, 1 faucheuse, 1 moulin à vanner, 1 char à pont, 1 fuste à purin, 1 faneuse, 1 hache-paille, 3 colliers, 1 brouette à lait, 1 meule pour faucheuse, 2 brouettes à fumier, 1 bidon à lait, 1 râteau fer, chaînes, cordes, etc

La vente aura lieu à tout prix 923-255

---

## A VENDRE

à proximité de la ville, une

**maison d'habitation**

comprenant 2 logements avec dépendances, confort et grand jardin. Exige peu au comptant.

S'adresser **par écrit,** sous chiffres H 885 F, à la *S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.* 161

## Coffres-forts
**en acier S. M.**

Occasion, un gr. coffre-fort pour caisse d'épargne archives, etc. Prix réduits.

Assortiment au magasin
**R. ERLEBACH,** constr
**FRIBOURG**

## CHEVAUX

**La Boucherie Pidoux**
LAUSANNE
les achète au plus haut prix — Se rend à domicile pour les abattre
*Téléphone 3505*

## Vous toussez?

Alors prenez vite de nos merveilleux et réputés

**BONBONS DES VOSGES**

aux bourgeons de sapins des Vosges

souverain contre rhumes toux catarrhes

Le vrai partout. Déposé Goût agréable

**16 ans de succès**

**Avis :** Se méfier des imitations, lesquelles ne portent pas le mot **Vosges** inscrit sur chaque bonbon. Seuls fabricants : **Brugger & Pasche, Genève.**

**135 fr.**

**Bicyclette Touriste,** moderne et solide, 11 mois garantie, avec pneus, garde-boue frein, avec sacoche et outils Fr. **135.—**, avec roue libre et 2 freins, Fr. **150.—**, Envel. garantie forte, Fr. **9.—**, Chambre à air forte Fr. **5.50**, Enveloppe garantie extra forte Fr. **11.—**, Chambre à air renforcée Fr. **7.—**, Bicycl. d'occasion à très bas prix

CATALOGUE GRATIS

**Louis Iseby** *fabr.,* **Payerne.**
Ateliers de réparations avec force électrique. 910

## On demande à louer

pour le 1er mars, près de la ville, route de la Glâne ou de Villars

UNE

## PETITE PROPRIÉTÉ

avec un peu de terre.

S'adresser sous H 916 F, à la *S. A. suisse de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg* 918

---

**Fabrique de meubles**

# A. PFLUGER & Cie S. A.

**Genève, BERNE, Bâle**

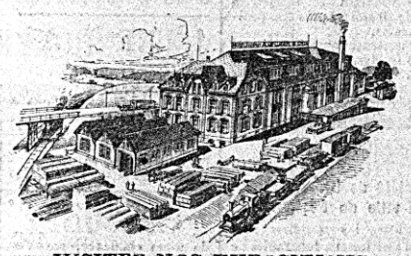

VISITEZ NOS EXPOSITIONS

**Fabrication soignée. Prix avantageux**
**Livraison franco**
*Demandez notre catalogue*

## CHRONOMÈTRES INNOVATION

**Vente directe du fabricant aux particuliers**
**5 et 10 ans de garantie — 12 mois de crédit — 8 jours à l'essai**

Exacte Fr. **40** au comptant

Elégante Fr. **45** à terme

Echappement à ancre 15 rubis, forte boîte argent 800/000 contrôlé. Réglage de précision. Plus de 12,000 chronomètres «Innovation» en usage. Nombreuses lettres de félicitations.

3271. Boîte nickel compt. fr. 29.50, terme fr. 33.50
3268. Boîte acier oxydé compt. fr. 31.50, terme fr. 35.50
3272. Boîte métal, décor en relief compt. fr. 33.—, terme fr. 37.50
3270. Boîte argent 800/000 compt. fr. 40.—, terme fr. 45.—
3269. Boîte argent galonnée, cadran fondant ivoire compt. fr. 43.—, terme fr. 49.—
5 ans de garantie.

Acompte 5 fr. Par mois 5 fr.

1907. Boîte or 14 k., cuvette métal compt. fr. 120.—, terme fr. 132.—
1902. Boîte or 18 k., cuvette métal compt. fr. 150.—, terme fr. 165.—
1903. Boîte or 18 k., cuvette or compt. fr. 175.—, terme fr. 192.—
10 ans de garantie.

Acompte 20 fr. Par mois 12 fr.

**Pensez aux grands avantages de notre système de vente «Innovation».**

No 3470

**A. MATTHEY-JAQUET,** Fabrique Innovation, La Chaux-de-Fonds

Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1903.
La première du genre en Suisse. - Toujours imitée, jamais égalée.
Demandez nos catalogues gratis et franco. Beau choix de régulateurs, montres, bijouterie
Agents actifs et bonnes demandés. Indiquer le nom du journal.

**Commerce de broderie** bien introduit, **de la Suisse orientale**

**demande DAMES capables pour le placement à la commission**

de broderie pour lingerie à la clientèle particulière. — Offres avec références sous chiffres P 531 G, à la S. A. suisse de publicité Haasenstein et Vogler, Saint-Gall. 792

## ASPASIA
PRODUIT SUISSE

Pour conserver un teint frais et sain, **ajoutez du Borax « ASPASIA »** à l'eau que vous mettez pour la toilette et le bain. Très utile dans les ménages comme poudre de lessive pour le linge blanc et pour amidonner. 909

**« ASPASIA » S. A.,** *Savonnerie et Parfumerie,* **Winterthour.**

## Location d'auberge

**La commune de Prez-vers-Noréaz** met en location, par voie de soumission, **son auberge communale** avec dépendances et 8 poses d'excellent terrain.

Entrée en jouissance le 1er avril 1916.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions par écrit, pour le 1er mars, auprès de M. le syndic. 862-239

Par ordre : **Le secrétaire communal.**

---

**L'Abbé J.-A. DAUBIGNEY**

SIX SIÈCLES D'EXISTENCE

## Le Monastère d'Estavayer

DE

**l'Ordre de Saint-Dominique**

Prix : **5 francs**

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CATHOLIQUE
et à l'Imprimerie Saint-Paul, Fribourg

---

**Adressez-vous directement au Fabricant**

## MONTRE MUSETTE

**5 ans de garantie — Infaillible — Elégante — Solide**

**8 jours à l'essai**

Ancre 15 rubis, forte boîte argent 800/000 contrôlé, superbe décor.

**A TERME : Fr. 35.—**

Acompte, **Fr. 5.—**. Par mois. **Fr. 5.—**
Au comptant : **Fr. 31.50**

Demandez, gratis et franco, le nouveau catalogue illustré des montres « MUSETTE »

**aux seuls fabricants :**

**Guy-Robert & Cie**

« Fabrique musette »

LA CHAUX-DE-FONDS

Maison suisse fondée en 1871

---

## GARAGE

L'entreprise des automobiles Fribourg-Bulle **demande, à Fribourg, un local** convenable pour remiser ses voitures omnibus.

S'adresser, en donnant la description et en indiquant la situation et les conditions, à la

**DIRECTION**
**des Chemins de fer électriques de la Gruyère**
**à BULLE.**

---

# CALORIE

CHAUFFAGE CENTRAL
**FRIBOURG, Grand'Fontaine, 24 A**
**TÉLÉPHONE 1,44**

---

## A VENDRE

pour tout de suite, pour cause de décès :

## le domaine « La Chassotte »

très bien situé, à 15 minutes de Fribourg, comprenant 37 poses en pré et champs de bon rapport, beau verger, le tout en un seul mas. Grange et maison d'habitation séparées, lumière électrique, 2 fontaines intarissables. H 757 F 799

Pour visiter et renseignements, s'adresser à **Robert Zbinden, La Chassotte,** ou **Walther Zbinden,** *Pérolles, 12,* **Fribourg.**

---

Demandez nos tarifs pr encaissements.

## AGENCE
**IMMOBILIÈRE & COMMERCIALE**
**FRIBOURGEOISE S. A.**

**Pont-Muré, 153 Fribourg Café Gothard**

*Achats — Ventes — Echanges de maisons*
*Villas, domaines, fabriques, auberges, terrains, etc.*
Locations de tous genres

**Gérances immobilières.**

Service de renseignements commerciaux.

**Encaissements à un tarif spécial.**

*Téléphone 4.33*

---

# Mises de bétail

**Mercredi 23 février, à midi ½, Reinh. Vivian, à Römerswyl, près Fribourg,** vendra aux enchères publiques, pour cause de mise en location de son domaine : 15 vaches, 3 génisses portantes, 6 taures, 3 veaux et un jeune taureau d'élevage. 849

*L'exposant :* **R. VIVIAN.**

---

## Pompes Funèbres Générales S. A.
LAUSANNE
Fondée en 1870

**Dépôt général de cercueils, couronnes et tous articles funéraires et religieux** pour le canton de Fribourg.

**Magasin : Rue de Lausanne, 66**
**FRIBOURG TÉLÉPHONE**

**B. CORBOUD,** dépositaire
*Transports funèbres internationaux*
Mêmes maisons à **Lausanne :** *Palud, 7 ; Chaucrau, 3.*

---

# Fabrique de Draps Wangen S. A.

**accepte de la laine et des déchets de laine et fournit, à bon marché, de jolies étoffes pour messieurs, dames et enfants. — Demandez mes échantillons.**